

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX 11 e 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.051
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.051
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces Réclames

(le mm. ligne ou son espace)
(le mm.)
AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.

CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 485, Sion

Règle des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Lettre de Berne

Une épreuve de la démocratie

(De notre correspondant particulier.)

A mesure que l'on s'approche de la date de la votation populaire sur le projet de loi fédérale relatif à la préparation militaire obligatoire de la jeunesse, on voit les positions se préciser et les partis politiques cantonaux, les grandes organisations patriotiques et les sociétés de gymnastique et de culture physique recommander chaleureusement une législation qui leur apparaît comme le minimum que notre démocratie doit s'imposer, si elle veut vivre et s'adapter aux conditions de la guerre moderne. A ne tenir compte que de ces proclamations et de ces appels, on pourrait supposer que le projet en question doublera triomphalement, dimanche prochain, le cap des tempêtes populaires, mais certains symptômes, certaines réticences, certains hausséments d'épaules laissent prévoir que la lutte, en réalité, sera vive, et que rien ne doit être négligé pour obtenir la victoire. Fait intéressant à noter : c'est dans les cantons qui ont manifestement le plus négligé la préparation physique de leur jeunesse que la sourde opposition est la plus perceptible. Craignons que quelques-uns de ceux-là ne croient devoir, une fois de plus, se distinguer par leur étroitesse de vues, dans cette joute populaire qui va se dérouler dans des conditions exceptionnelles.

Relevons à ce sujet que les adversaires du projet ne pouvaient pas être plus mal inspirés qu'en plaçant leur action négative sous l'égide du grand pédagogue dont s'honore à juste titre la Suisse intellectuelle. Ils viennent nous prétendre que Pestalozzi rêvait d'une jeunesse moralement et spirituellement saine et qu'il n'aurait, dès lors, pas manqué de s'opposer à une législation dont le but vise essentiellement l'éducation physique des jeunes, formation qui ne pourrait, à les entendre, s'effectuer qu'au détriment de leur développement intellectuel.

Il est bien facile de réfuter une telle argumentation en montrant que Pestalozzi, éducateur d'une haute élévation de pensée et d'une culture supérieure, savait parfaitement que, selon le dogme irréfutable de la sagesse antique, la perfection éducative de la jeunesse doit consister dans la formule : *mens sana in corpore sano*, une intelligence saine dans un corps sain. Loin de mésestimer la valeur de la formation intellectuelle, la pédagogie moderne, forte de toutes les expériences acquises, reconnaît que le développement physique de l'adolescent doit aller de pair avec l'épanouissement de sa pensée, avec son ameublement scientifique. L'intelligence la plus brillante ne peut que périr et bientôt s'évanouir, si l'enveloppe charnelle est impuissante à remplir les conditions mêmes de la vie !

Pestalozzi savait cela, mais il est une autre raison encore, bien plus convaincante, de penser que l'on a abusé de son grand nom au cours de cette campagne populaire : Pestalozzi était un ardent patriote, profondément attaché à son pays. S'il lui avait été donné d'exister dans l'époque de fer et de feu que nous vivons, il n'aurait certes pas hésité à admettre que la défense de notre patrimoine séculaire d'honneur, d'indépendance et de liberté valait que l'on ne reculât devant aucun sacrifice pour en garantir l'efficacité. Négliger toute mesure propre à former des hommes robustes et aptes à remplir le devoir suprême envers la patrie lui serait apparu comme un crime envers la nation qu'il aimait tant. Loin de chercher à torpiller un projet de loi excellent, équilibré, on ne peut plus raisonnable, il se serait jeté dans la mêlée afin d'en assurer l'éclatant succès. En un mot, il se serait comporté en patriote éclairé, n'envisageant que le salut de son pays.

A la veille de cette consultation populaire mémorable, souhaitons donc que, bien loin de suivre ceux qui cherchent à travestir la pensée de notre illustre pédagogue, les citoyens résolus à bien servir leur patrie voudront tous concourir au triomphe de la loi soumise à leur verdict souverain. Le prestige de notre petit pays, dans les présentes circonstances, en sortira magnifiquement grandi !

Le mot pour rire...

C'est le cas de le dire !

— Un malin, celui-là. Il s'était assuré contre l'incendie, huit jours après tout brûla chez lui !
— ... Et l'assurance n'y a vu que du feu, sans doute ?

Nouvelles du Valais

Après la session du Grand Conseil.

— *Postulat de la commission des finances.* — Voici, in extenso, le postulat qui a été adopté par le Grand Conseil et qui fut présenté au nom de la commission des finances, par MM. les rapporteurs Bourdin et Wyer lors de la discussion du budget de l'Etat pour 1941 :

« 1. Au vu de la situation créée par l'état de guerre des pays voisins, le Conseil d'Etat prendra d'urgence toutes mesures utiles à la défense économique du canton. Il veillera à la réalisation immédiate de l'augmentation effective donnée d'une façon rationnelle aux différentes régions du pays, notamment par le subventionnement pour la mise en culture, fourniture de semences et d'engrais à prix réduit, etc. L'utilisation de tous les produits sera organisée par une orientation donnée à l'ensemble de la population, conférences, cours itinérants, enseignement ménager, cours spéciaux donnés aux écoles des filles.

2. La création de possibilités de travail, l'aide accordée aux industries domestiques, contribueront à procurer les gains accessoires nécessités par l'augmentation du coût de la vie. »

Le Valais à la radio. — Aucun canton ne présente une diversité et une richesse aussi étonnantes au point de vue musical que le Valais. Les chansons anciennes aux rythmes archaïques sont nombreuses et les airs de danse, les mélodies de fifres et tambours constituent une des particularités musicales de la Suisse.

Ces mélodies un peu rudes et primitives ont gardé toute leur saveur et elles méritent mieux que l'oubli ou l'indifférence. La *Gérodine*, Harmonie municipale de Sierre, s'est spécialisée dans l'exécution de ces airs de danse et de fifres et la Radio Suisse romande a conservé de nombreuses émissions à la diffusion de ces œuvres.

Demain soir samedi 30 novembre, à 20 h., une audition de musique valaisanne instrumentale et vocale sera retransmise directement de Sierre. Mme Haenni de Bons, cantatrice, MM. Denis Melly d'Ayent, Célien Balmer et Constant Zufferey de St-Luc chanteront quelques airs du vieux temps tandis que l'Harmonie de Sierre exécutera des danses annivariées et des variations sur les airs de fifres. Rien ne peut mieux servir la défense spirituelle de notre pays que la connaissance et la mise en valeur des richesses artistiques et des traditions enfouies dans nos vallées.

Dégâts causés par les lièvres.

— *Avis aux agriculteurs.* — Nous rappelons aux agriculteurs les précautions à prendre pour éviter les dommages causés par les lièvres durant l'hiver. Les jeunes arbres peuvent être protégés au moyen de treillis, de piquets, de paille tressée, de journaux, de vieux sacs, etc. On peut également recouvrir leur écorce de carbolinum, de mazout, de chaux, de saindoux ou de lard rances, de fumier, etc. Le Service cantonal de la chasse ne disposant d'aucun crédit destiné à couvrir les dégâts occasionnés par les lièvres, aucune suite ne pourra être donnée aux réclamations et demandes relatives aux indemnités afférentes à ces dommages.

Nous espérons que cet appel sera entendu et que les agriculteurs prendront toutes mesures utiles à cet effet. *Service cant. de la chasse.*

L'emprunt fédéral.

— (Comm.) La Confédération émet donc du 28 nov. au 4 déc. 1940 à midi un emprunt de 125.000.000.— au taux de 3½ % l'an. Le prix d'émission est fixé à 99.40 % plus 0.60 % timbre fédéral sur les obligations.

Cet emprunt est destiné à la consolidation de la dette flottante de la Confédération, dette occasionnée par les dépenses de mobilisation faites pour la sauvegarde de notre territoire.

Pour répondre aux tendances actuelles du marché et aux préférences marquées du public de placement, le Conseil fédéral a choisi le type d'emprunt à moyen terme. Les obligations et créances inscrites de cette émission seront en effet remboursées au plus tard le 15 décembre 1950, le Conseil fédéral s'étant toutefois réservé le droit de les dénoncer pour le remboursement au 15 décembre 1948 et ensuite à toute échéance d'intérêts, moyennant un préavis de 3 mois.

Le but de l'émission et les circonstances actuelles vaudront certainement à cet emprunt un succès complet, d'autant plus que le public voudra profiter de l'occasion qui lui est offerte de placer à moyen terme et à des conditions particulièrement favorables les moyens liquides abondants dont il dispose.

Avec les Valaisans de Lausanne.

— *Conférence de M. C. Crittin.* — Nous sommes heureux de reproduire ci-après l'article de la *Revue* relatif à la conférence donnée mardi soir à Lausanne par notre distingué représentant, M. le conseiller national Crittin :

« La Société valaisanne de Lausanne donne preuve d'une belle vitalité. Tout ce qui touche à notre vie politique fédérale fait l'objet d'une discussion introduite par un orateur venu du « vieux pays ». Mardi soir, à l'Hôtel Eden, M. Camille Crittin, avocat et conseiller national, à Martigny, est venu exposer devant ses compatriotes et quelques Confédérés, les raisons qui militent en faveur de la loi sur la préparation militaire.

M. Camille Crittin est un orateur au charme prenant. Son exposé clair et précis fit une forte impression sur l'assemblée et l'un des auditeurs lui exprima sa joie de l'avoir fait changer d'avis, en rétorquant un à un les arguments des adversaires de la loi.

M. Elie Roux, l'actif président de la Société valaisanne, avait au début salué le conférencier, lu des lettres d'excuses de quelques conseillers nationaux vaudois, amis de M. Crittin, et salué la présence de MM. Nussbaum, directeur des postes, Laurent, directeur des douanes, Maillard, ancien inspecteur fédéral des fabriques. »

Vétroz.

— † M. Constant Gay-Crosier. —

On nous écrit : C'est avec émotion que les paroissiens de Vétroz ont appris la mort de M. Constant Gay-Crosier, père de leur curé. C'est une sympathique figure de vieillard qui disparaît, une robuste silhouette de vrai Valaisan profondément attaché à sa terre et à ses traditions. Il portait allègrement ses 87 ans et c'est avec plaisir que les anciens de chez nous aimaient à rencontrer ce bon papa, faisant sa promenade habituelle autour de la cure, et faire un brin de causette avec lui.

M. Gay-Crosier eut le rare bonheur de passer les dernières années de sa vie en compagnie de son fils, le Rd prieur de Vétroz. Et c'est ainsi, dans une ambiance de paix et de tranquillité toute chrétienne, entouré de soins affectueux, qu'il a achevé sa longue carrière et s'est endormi dans la paix du Seigneur.

Nous présentons à M. le Rd prieur de Vétroz, ainsi qu'à son frère et à sa famille, nos respectueuses condoléances.

Préventorium « Les Taulettes ».

à Blusch-Montana (alt. 1350 m., ouverture novembre 1940). — Les Ligues qui désirent placer des enfants au Préventorium des Taulettes peuvent s'adresser au Secrétariat de la Ligue antituberculeuse du district de Sierre. Y sont admis les enfants prédisposés à la tuberculose, mais non atteints de tuberculose ouverte.

Le service médical du préventorium est assuré par M. le Dr Stéphan, spécialiste à Montana.

Le prix de pension est fixé à 3 fr. par jour, plus 50 centimes pour frais de chauffage pendant l'hiver. Les examens médicaux d'entrée, de radioscopie ont lieu au dispensaire antituberculeux, à l'Hôpital d'arrondissement de Sierre, et ils sont compris dans le prix de pension ainsi que le traitement médical assuré dans l'établissement. Prochain examen jeudi 5 décembre à 8 h. 30.

Le Comité.

Arboriculteurs.

— Faisant suite à un cours de répétition, l'examen final pour l'obtention du *Certificat de capacité pour arboriculteurs* a eu lieu à Châteauneuf, le 13 novembre dernier. Ces arboriculteurs ont fréquenté les cours centraux de 1935 à 1938. Durant les années 1939 et 1940, ces personnes se sont perfectionnées par la pratique et par l'expérience.

L'examen a donné des résultats satisfaisants et l'on peut assurer que les personnes qui l'ont subi avec succès sont des arboriculteurs de métier. Nous nous faisons un plaisir et un devoir de les recommander aux propriétaires qui pourraient avoir besoin de leurs services.

En voici la liste : Constantin Marc, Arbaz ; Michelet Alfred, Saxon ; Praz Pierre, Fey-Nendaz ; Arbellay Bruno, Granges ; Bugnard Georges, de Saxon ; Blanchet Simon, Leytron ; Papilloud Fernand, Vétroz ; Bagnoud Barthélemy, Lens ; Nanchen Joseph, Lens ; Mabillard Jérémie, Grimisuat. *Stat. cant. d'arboriculture.*

Un Valaisan, consul général.

— Le Conseil fédéral a chargé M. Alphonse Bourdin, d'Héremence, de la gerance provisoire du consulat général d'Assomption (Paraguay), le consul M. Quinto Censi, de Lamone, ayant démissionné.

A travers le monde

• *Un journal suisse saisi en Italie.* — L'édition de mardi de la pieuse Liberté de Fribourg a été séquestrée à la douane de Domodossola. On ne connaît pas les raisons de cette mesure. En revanche, les autres journaux suisses ont pu pénétrer en territoire italien.

• *L'éducation physique en France.* — Le gouvernement du maréchal Pétain a décidé d'affecter 1900 millions à l'équipement sportif du pays. Cette masse de crédit est répartie par le commissariat général à l'éducation physique et au sport et servira à la construction de stades et de piscines.

• *Plus de rue Chamberlain à Nice.* — Le nom de Neville Chamberlain avait été donné à une rue de Nice, l'ancienne rue Kronstadt, qui vient de reprendre son ancien nom, par décision de la municipalité.

• *Fin des transferts hors de Lorraine.* — On annonce de source compétente que le transfert en France non occupée d'environ 60.000 habitants français de la Lorraine a été terminé le 21 novembre dernier. Le bruit court que les habitations des Français évacués seraient remises à environ 120.000 citoyens du Reich, dont la plus grande partie ont perdu leurs biens durant cette guerre. Les 60.000 Français qui ont été transférés ne représentaient effectivement que la population française de la Lorraine demeurée dans le pays. La fraction la plus importante avait déjà été évacuée dès le début de la guerre, lors des premières attaques contre la ligne Maginot.

• *Mort d'un ministre égyptien.* — Le ministre de la défense d'Egypte, Younis Pacha, est mort d'une crise cardiaque, mercredi matin. Il se trouvait dans le train qui l'emmenait du Caire à Fayoum pour inaugurer, avec le roi Farouk, des travaux publics.

• *Les îles Feroe occupées par les Anglais.* — Aux Communes, à Londres, répondant à une question, M. Butler, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a dit : « Les îles Feroe sont occupées par les troupes britanniques. Toutes les communications ont été coupées avec le Danemark. Les îles continuent à faire partie du Danemark et continuent à être administrées par le gouvernement danois avec le parlement local. »

• *Turin bombardée.* — Le ministère de l'air anglais annonce que dans la nuit de mardi à mercredi, la RAF a attaqué les usines de Turin. Les bombardiers britanniques ont lâché de nombreuses bombes explosives et incendiaires qui provoquèrent un certain nombre d'incendies. Un grand bâtiment d'une fabrique, long de 200 m. et large de 50 m., était complètement en flammes et de fréquentes explosions étaient signalées.

• *Rapatriés d'Angleterre.* — Le navire-hôpital Canada et le paquebot Massilia sont arrivés mercredi à Toulon, ayant à bord 4000 officiers et soldats français qui sont rapatriés d'Angleterre.

• *Rafle de communistes à Lyon.* — Le chef de la sûreté lyonnaise a fait procéder à l'arrestation de 26 communistes et agitateurs extrémistes. Tous ont été conduits dans un centre de séjour surveillé de la région.

• *Le remède anglais...* — M. Hore Belisha, ancien ministre anglais de la guerre, a déclaré que le remède contre les pertes de la marine marchande de son pays est d'abattre l'Italie : « Celle-ci, une fois abattue, nous pourrions alors retirer de la Méditerranée une bonne partie de la flotte anglaise et la concentrer pour la protection de la marine marchande. »

• *Un quartier juif à Varsovie.* — Un quartier juif a été constitué à Varsovie. L'accès en est interdit à la population polonaise et allemande, ainsi qu'à tous ceux qui portent l'uniforme allemand. On ne pourra y pénétrer ou le quitter qu'en vertu d'un permis spécial. Diverses mesures ont été prises en ce qui concerne la circulation des tramways, afin d'empêcher tout contact entre les populations aryenne et juive. Trois lignes de tramways circulent dans le ghetto.

• *Sanctions contre les gaullistes.* — L'amiral Decoux, gouverneur général de l'Indochine française, a destitué M. Talberg, directeur du bureau du travail, et interné M. Cazo, directeur du bureau des finances, ainsi que M. Fontaine. M. Talberg fomentait, sur les instructions du comité du général de Gaulle, des troubles à l'intérieur du pays et avait envoyé à Saïgon M. Fontaine pour y opérer une manœuvre dirigée contre le gouvernement de Vichy.

• *Victimes de l'obscurcissement.* — Durant le mois d'octobre, à la suite de l'obscurcissement, 133 personnes se sont noyées en tombant dans les canaux de la ville d'Amsterdam. 351 autres personnes, également tombées à l'eau à cause de l'obscurcissement, ont pu être sauvées à temps.

En passant...

Veille d'élections

Le Valais se trouve à la veille d'une grande journée électorale. Il devra renouveler à la fois ses conseils communaux et bourgeoisiaux, nommer les juges et les vice-juges, se prononcer enfin sur le projet fédéral de préparation militaire.

A toute autre époque un tel programme agiterait profondément l'opinion publique et l'on assisterait à des compétitions homériques. Mais, le Conseil d'Etat, d'une part, et les partis de l'autre ont engagé les populations à la paix et ce mot d'ordre a été généralement suivi. On peut donc affirmer que le Valais ne sera pas très différent lundi de ce qu'il est aujourd'hui... Pas de grands bouleversements, ni de remous furieux.

Cette entente, il faut bien l'avouer, ne se manifestera pas partout. Espérons toutefois que dans les régions où il y aura lutte, on ne se risquera pas à des coups défendus. Le Conseil d'Etat a dû trancher une douzaine de recours électoraux qui portaient pour la plupart sur la qualité d'électeur de tel ou tel citoyen. Et maintenant, les jeux sont à peu près faits.

A Sion, on ne parvint pas sans peine à la concorde et au moment où nous écrivons cet article, on ne peut affirmer que l'apaisement soit définitif.

Le parti radical a dû enregistrer deux démissions de collaborateurs fidèles. On ne les laissera pas sans aller sans un mot de reconnaissance :

M. le Dr Georges Lorétan va quitter le Conseil communal après une activité qui dura vingt-huit ans et qui fut des plus bienfaitrices. Il peut bien évoquer son âge, il y aura de nombreux conseillers pour regretter son absence, en se souvenant de la sûreté de son jugement, de son esprit d'initiative et de sa grande expérience. Cet homme, attaché profondément à son pays, travailla utilement avec de plus jeunes que lui et dans un Conseil où il faut toujours du temps aux membres nouveaux pour s'adapter, il était un élément d'équilibre et de mesure.

Quant à M. Joseph Gay qui sa profession absorbante éloigne aujourd'hui de la vice-présidence de la Bourgeoisie, on sait le dévouement avec lequel il accomplit sa tâche et le parti radical n'oubliera pas les qualités dont il fit preuve.

Chez les conservateurs, le « cas » de M. le président Joseph Kuntschen excitait quelque peu les esprits.

Sans doute on est fier de confier le sort de la ville à un magistrat qui a l'honneur également d'assumer les fonctions de conseiller national, député, rapporteur auprès du Tribunal cantonal, président de la commission rhodanienne et colonel, mais c'est précisément dans la mesure où l'on s'attache à lui qu'on voudrait le voir plus souvent. C'est le désir qu'on exprimait dans une petite « revue » il y a quelques jours quand l'on constatait que pour un homme un peu là, M. Kuntschen était bien souvent absent :

« Il voyage, affirmait-on, mais c'est nous qui voyons du pays ».

Le groupe économique ayant revendiqué une représentation importante au Conseil, l'on présenta à l'assemblée conservatrice une liste qui comprenait onze noms, en lui laissant le soin d'en éliminer un.

Ce fut un nouveau — M. Sartoretto — qui sombra pour une douzaine de voix et M. Joseph Kuntschen se classa bon dernier des autres candidats.

La Fontaine, en pensant aux multiples activités de M. Kuntschen, aurait su tirer la morale de l'aventure et il aurait écrit ce qu'il a déjà dit à propos d'un retard et d'un corbeau :

« La leçon vaut bien un... fromage, sans doute. »

A Savièse, on ne se battra pas. M. Marc Héritier que son emploi d'employé officiel à l'arsenal oblige à quitter le pouvoir abandonnera la présidence à M. Raymond Héritier.

Où il a donc M. Raymond Héritier, héritier d'Héritier. La situation est claire.

A Conthey... mais n'amorçons pas de polémique et attendons les résultats d'un combat qui a déjà commencé, comme à Randogne.

A Martigny-Bourg, on apprend que certains éléments sont prêts à brouiller les cartes. Le corps électoral leur donnera... l'autout qu'ils méritent.

Dans le Haut-Valais, on nous annonce à grand cri que la concorde est signée entre les différents clans qui, d'habitude, se disputaient les charges.

Que le Seigneur en soit loué !

On est heureux de constater qu'on a su tirer un enseignement de la guerre et que ce n'est pas en vain que l'Allemagne, l'Italie, la France, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Norvège, la Tchecoslovaquie, la Pologne, l'Albanie, la Russie, la Finlande, la Grèce, la Chine et le Japon sont entrées dans le conflit, puisque M. Escher s'est réconcilié peut-être avec M. Petrig !

Ce tour d'horizon est naturellement limité. En bref, on peut constater ceci : Si dans les principaux centres du canton la paix semble assurée, il n'en est pas de même en des régions où des considérations de personnes entrent en ligne de compte.

Mais, nous ne croyons pas que ces combats régionaux compromettent l'union qui se manifeste actuellement entre tous les citoyens et qui fait du Valais un canton fort et courageux.

Quant au projet fédéral qui a trait à la préparation militaire, il jout, depuis quelques jours, d'un regain de popularité. Les arguments développés par M. Crittin, au cours de plusieurs causeries, ont mis les hésitants en face de leurs responsabilités.

Nous n'en répéterons qu'un, mais d'une importance exceptionnelle : Si le projet échouait, que penserait de nous l'étranger ? Refuser au Conseil fédéral la possibilité de fortifier l'armée alors que notre salut réside avant tout dans notre volonté de protéger nos libertés, ce serait un acte insensé et quels que soient les raisons que nous évoquerions pour le justifier les grands États l'interpréteraient comme un signe de faiblesse ou de découragement.

Il faut voter oui. Il le faut si nous voulons pouvoir dire non à tout agresseur éventuel.

A. M.

Nouvelles du Valais

Avant un scrutin fédéral

Comme on le sait, la loi fédérale soumise au verdict populaire dimanche prévoit l'organisation :

- a) de cours de gymnastique, de 60 h., pour les jeunes gens de 16, 17 et 18 ans ;
- b) de cours de jeunes tireurs, de 24 h., pour les jeunes gens de 17 et 18 ans ;
- c) de cours militaires préparatoires, de 60 heures, pour les jeunes gens de 19 ans, déclarés aptes au service militaire.

A propos des cours de gymnastique, il convient de préciser que la participation à ces cours ne sera obligatoire que pour les jeunes gens n'ayant aucune préparation physique. Selon les prévisions, lorsque la nouvelle législation sera appliquée intégralement, ce qui sera le cas dans quatre ans, les 3/10 seulement des adolescents devront suivre les cours de gymnastique. Ceux-ci seront donnés, comme par le passé, par nos sociétés de gymnastique et de sport, ainsi que par les établissements d'instruction, instituts, groupements de jeunesse, etc. Il n'y aura donc rien de changé en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement de la gymnastique post-scolaire. Les dispositions légales sur lesquelles le peuple suisse est appelé à se prononcer n'a pas d'autre but que celui d'assurer le développement corporel des jeunes gens privés de toute éducation physique.

De l'étude des statistiques des examens de recrues on peut tirer la conclusion que la préparation physique des conscrits favorise non seulement leurs performances sportives, mais augmente d'une façon évidente le pourcentage des jeunes gens déclarés aptes au service. Si l'on prend les résultats du recrutement de 1937, les chiffres donnent le bilan suivant :

- a) conscrits ne faisant pas partie d'une organisation de gym. ou de sport : 66.6 % aptes au service ;
- b) conscrits affiliés à une organisation de gym. ou de sport : 77 % ;
- c) conscrits appartenant à une organisation de gym. ou de sport et élèves d'un cours de gym. préparatoire : 87.2 %.

Il est démontré, abstraction faite des bienfaits des exercices physiques pour l'individu, que les effets de la pratique de la gymnastique et des sports sont des plus profitables à notre armée. Par la généralisation du tir et l'introduction des cours militaires préparatoires, la nouvelle législation permettra d'améliorer, dans une très forte mesure, les résultats déjà obtenus avec l'instruction préliminaire facultative.

Pour ce qui touche plus spécialement notre canton, il y a lieu de souligner que notre jeunesse — aussi bien de la plaine que de la montagne — n'est pas plus réfractaire que celle des cantons confédérés à l'idée de l'extension de l'instruction militaire préparatoire. Parmi les conscrits qui se sont présentés au recrutement de 1939, le 43 % avait suivi, bénévolement, les cours de gymnastique et de tir. Le pourcentage moyen pour l'ensemble de la Suisse ayant atteint cette année-là le 40 %, on peut en déduire que nos jeunes gens n'entendent pas rester en arrière dans ce domaine. En revanche, les statistiques nous apprennent qu'au recrutement de 1937 le Valais figurait au deuxième rang des cantons suisses quant au nombre des conscrits déclarés inaptes au service militaire. Il s'agit d'un déchet de 9.7 %. Cette constatation ne peut laisser le lecteur indifférent. Il y a en tout cas là un fait à méditer avant de déposer dans l'urne le bulletin qui décidera du sort de la loi fédérale portant introduction de l'instruction préliminaire obligatoire.

Dans l'ensemble, le projet tel que présenté offre d'indéniables avantages dont la jeunesse et la collectivité ne peuvent que tirer le plus grand profit. Quant aux inconvénients qu'on veut bien attribuer à cette loi il importe de souligner que ses auteurs se sont efforcés, loyalement, de concilier tous les intérêts particuliers qui, du reste, dans les circonstances actuelles, doivent céder le pas au salut du pays. En effet, s'opposer à la réforme préconisée signifie vouloir entraver les progrès à réaliser en matière d'éducation physique et agir de la sorte, à un moment aussi critique de l'histoire, c'est affaiblir la puissance défensive de la nation.

P. Morand,
Président du C. C. pour l'E. G. P.

Une inauguration à Sion. — (Inf. part.)

L'administration des postes avait mis au concours, il y a quelque temps, un projet de décoration d'une façade du nouveau bâtiment des Postes. Le concours était ouvert entre tous les artistes valaisans et ceux domiciliés dans le canton. Or, ce fut M. Neuschwander, un artiste bâlois établi à Brigue, qui obtint le prix.

Jeu de mardi à eu lieu à Sion l'inauguration de cette œuvre d'art conçue avec goût et sobriété. L'artiste a traité, dans son thème, les diverses époques de la poste. Le messager et le courrier, à cheval représentent les temps passés et le facteur la période actuelle.

M. Nussbaum, directeur du IIe arrondissement des Postes, assistait à la petite manifestation, accompagné de M. Kaufmann, de la commission des constructions fédérales, de M. Benni, chef de section à la direction générale, de M. Blailai, vice-président de la commission fédérale des beaux-arts et du jury qui décerna le prix, de M. Hermann, directeur des Postes à Sion, MM. Kuntschen, président de la ville de Sion, et Georges Lorétan, représentants les autorités communales.

Toutes ces notabilités se déclarèrent enchantées du travail de l'artiste et ne lui ménagèrent pas les félicitations.

Foires de décembre. — Martigny-Bourg, 2 ; Monthey 11 et 31 ; Sion 21 ; Sierre 2.

Pro Juventute. — Samedi Pro Juventute commencera sa traditionnelle vente de timbres et cartes. La recette de 1940 sera attribuée aux œuvres en faveur de la mère et du petit enfant.

Une direction unique. — Pour remplacer M. Cottier, directeur de la Compagnie Aigle-Sépey-Diablerets, récemment décédé, ladite compagnie a fait appel à M. Bachmann, déjà directeur de la Compagnie du Monthey-Champéry-Morgins, lequel assurera désormais les deux directions depuis Monthey.

Lettre ouverte au Conseil d'Etat

Au Conseil d'Etat du canton du Valais, Sion.
Monsieur le Président et Messieurs,

Je viens d'apprendre par la voix de la presse, que la requête adressée en vue de la séparation des conseils communal et bourgeoisial avait été écartée à la suite d'un recours présenté par M. Chaperon, président, prétendant la présentation de cette requête trop tardive.

Or la requête est conforme à la loi. La liste électorale a été affichée avec 17 jours de retard, par suite de son élaboration tardive par M. le président, le 27 octobre, avec délai pour réclamations le 2 nov. Dix jours après son affichage, la requête fut présentée, selon rapport du soussigné au service du contentieux. A la séance du 10 nov., présidée par M. Chaperon, une assemblée bourgeoisiale fut fixée pour décision, pour le 24 novembre.

Nous apprenons par la presse que la séparation est refusée, sans que rien ne soit parvenu, à ce sujet, au greffe municipal. Nous estimons que ce procédé est quelque peu spécial. S'il y a eu faute du Conseil communal pour l'établissement tardif de la liste électorale, il nous semble qu'une jonglerie de date et de chiffres ne doit pas empêcher, légalement, les bourgeois d'être maîtres de leur sort et de leur fortune. De pareils procédés, venant après tant d'autres décisions antérieures concernant les recours locaux, nous mettent dans l'obligation de vous présenter notre démission de conseiller communal et bourgeoisial et de vice-président de St-Gingolph, à partir de demain 30 novembre 1940.

R. DUCHOUD,
vice-président, député suppléant.

Elections communales de Sion.

Nous rappelons que l'assemblée populaire du parti libéral-radical de Sion se tiendra ce soir, vendredi 29 novembre, à 20 heures 30, à la grande salle de l'Hôtel du Midi, à Sion. Tous les membres du parti sont invités à cette assemblée.

St-Maurice. — Les scrutins pour les élections communales et la votation fédérale seront ouverts comme suit :

- Samedi 30 novembre, de 17 h. à 19 h. ;
 - Dimanche 1er décembre, de 10 h. à 12 h.
- L'heure d'ouverture des scrutins pour l'élection du président, du vice-président et du vice-juge sera annoncée au son de la cloche devant l'Hôtel de Ville.

Aux producteurs de blé. — (Comm.) L'art. 3 de l'ordonnance No 6 du 2 octobre 1940 prescrit que tout détenteur de blé séquestré qu'il n'a pas produit lui-même doit annoncer ses stocks à l'Administration fédérale des blés. De même les producteurs qui, lors de l'entrée en vigueur de cette ordonnance, avaient déjà livré à des tiers du blé panifiable provenant de la récolte de 1940, étaient tenus d'indiquer à l'Administration précitée, jusqu'au 15 octobre 1940, l'adresse du preneur et les quantités livrées.

Or, l'administration fédérale informe que peu de communications lui ont été faites concernant ces livraisons. Aussi nous attirons d'une manière toute spéciale l'attention des producteurs sur cette obligation. A cet effet, le délai fixé par l'article 3 précité est prolongé jusqu'au 15 décembre 1940.

Centrale des blés.

Les bénéficiaires de la Loterie romande

Il est intéressant, en cette fin d'année, de montrer les bénéficiaires que le Valais a tirés de la Loterie romande, afin d'encourager le public à soutenir cette institution qui travaille au bien général du pays.

Les quinze premières tranches ont rapporté au canton une somme de 777.301 fr. 36 qui a été répartie entre des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique. C'est ainsi que 600.000 fr. ont été versés pour la construction du sanatorium populaire à Montana, 74.000 fr. au fonds d'assistance et 65.000 fr. aux œuvres militaires. Nous ne mentionnons que les dons les plus importants, mais la Loterie romande a étendu ses bienfaits à une quantité d'institutions charitables ou de personnes.

Elle a apporté un secours de 1000 fr. aux sinistrés de Saxé, elle a donné 3500 fr. à Pro Infirmis, 3500 fr. à l'Asile des sourds-muets du Bouveret, elle a versé plus de 8500 fr. au « Don National ».

Enfin, elle a prélevé sur les bénéficiaires de la quatorzième et quinzième tranche une somme de 10.000 fr. pour le tourisme et ce geste, en ces temps de crise, aura les plus heureuses conséquences.

Le bénéfice de la seizième tranche n'est pas encore réparti que l'on songe déjà à celui de la prochaine : il faut espérer qu'il sera aussi coquet que les bénéficiaires précédents et que la Loterie romande pourra continuer longtemps encore sa bienfaisante activité.

Vous n'avez qu'un moyen de la soutenir : achetez des billets. Ne manquez pas de le faire, et souvenez-vous que le plan de tirage a été si bien amélioré qu'il prévoit 26.000 lots de plus que la fois dernière.

C'est le moment ou jamais de tenter votre chance.

Choses du théâtre...

PIECES NOUVELLES

● Nous croyons savoir, lit-on dans la Gazette de Lausanne, que M. C.-F. Landry travaille à une pièce en trois actes, en collaboration avec André Marcel, dont la tournée Jean Hort va créer le *Démon de la Tendresse* (trois actes aussi).

● A Sierre, les « Compagnons des Arts » qui avaient créé les *Filices* de Pierre Valette, s'approprient à créer un drame valaisan du poète In Albon : *L'Invasion*. C'est une œuvre en vers où revit le combat de la forêt de Finges.

● Sous le titre de *Pas sérieuse s'abstenir*, M. William Thomi, auteur du *Raisin mûr*, a écrit une comédie en trois actes qui met en scène des victimes de l'escroquerie au mariage.

MARTIGNY

Assemblée du parti radical

Plus de 300 électeurs radicaux de Martigny-Ville se sont réunis, hier soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence énergique de M. Haenni. Ce dernier, après avoir souhaité la bienvenue à l'auditoire, lancé un appel en faveur du *Confédéré*, rendit un hommage mérité à l'administration communale de Martigny-Ville de la période écoulée pour sa gestion prudente et avisée.

Me Marc Morand, président de Martigny-Ville, n'aime pas les grandes périodes oratoires trop souvent vides et vaines. Dans un rapport substantiel et concis, il donna un aperçu complet sur la gestion de la ville de Martigny. Chiffres à l'appui — et les chiffres, dans leur aridité, ne constituent-ils pas la plus réaliste des éloquences ? — il démontra que la situation financière de Martigny-Ville était très saine.

Voici, en résumé (nous sommes au siècle de la concision et de la vitesse !) quelques phases de cette activité : construction de la rue de la Moyaz reliant la route du Simplon à la Déléze (coût 10.000 fr.) ;

Réfections et protections de la digue de la Dranse (25.000 fr.), de la route des usines, du Quartier de Plaisance, voie d'accès à la Rizerie Torrione, chemin des Bonnes Luites, route du St-Bernard, Vernayaz, etc.

Le grand pré Ganioz a été payé comptant 75.000 fr. sans emprunt et servira de jardin public, place de fête, de foire, etc.

Notons que l'assistance coûte 32 à 35.000 fr. par an et les subsides aux sociétés locales s'élèvent à 7.500 fr.

Le dernier exercice a vu la construction de la nouvelle Usine d'Aluminium, qui a permis une résorption du chômage, et l'installation du Cmt. ter. 10 et de nombreux canonnements militaires.

Le registre foncier fédéral a été établi. M. Morand, à la surprise générale, nous apprend que Martigny-Ville seulement a actuellement une population de 3.303 habitants, en augmentation de 600 sur le dernier recensement fédéral de 1930.

L'exposé de ce rapport, écouté avec attention, fut vivement applaudi et M. Crittin tint à souligner, au nom de l'assistance, la gestion sage et avisée de la Municipalité.

L'assemblée passa ensuite à la désignation des candidats radicaux au Conseil municipal. Tous les conseillers sortants, à savoir MM. Marc Morand, président ; André Deshayes, vice-président ; Albert Vallotton ; Louis Spagnoli ; Robert Kluser, furent acclamés comme candidats aux élections de samedi et dimanche prochains. Cette unanimité est le témoignage de l'estime dans laquelle sont tenus nos édiles auprès de leurs électeurs.

M. Camille Crittin fut ensuite réélu comme candidat à la fonction de juge de commune pour la prochaine période, tandis que M. Auguste Sauthier, ancien vice-président de Martigny-Ville, était appelé comme candidat vice-juge, en remplacement de M. Edouard Pierroz, qui remplit avec entière satisfaction et avec un parfait dévouement cette fonction durant les 6 dernières années. M. Pierroz a droit à la reconnaissance de la population de Martigny-Ville. Nous ne doutons pas que M. Sauthier remplira ces fonctions avec le même zèle.

M. Pierre Corthey, président de l'Octoduria, dans un langage fort savoureux et avec un accent du terroir martigneraise des plus purs, démontra la nécessité absolue d'accepter la loi fédérale sur la préparation militaire. Il fut appuyé par M. Crittin, conseiller national, qui, dans une péroraison émouvante, rendit attentif l'auditoire sur les conséquences dangereuses d'un refus de cette loi, au point de vue extérieur.

Puis, M. Haenni a clos cette réunion empreinte de cordialité et du meilleur esprit civique.

v. d.

Martigny-Bourg

L'Assemblée primaire est convoquée le samedi 30 novembre de 11 h. 30 à 13 h. et le dimanche 1er décembre 1940 de 9 h. 30 à midi :

A la Grenette : pour procéder à l'élection des membres du Conseil communal et se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de la loi fédérale du 8 juin 1940 sur l'introduction de l'obligation de l'instruction militaire préparatoire ;

A l'ancienne Maison de commune : pour procéder à l'élection du juge et du vice-juge de la commune.

Les élections du président ou du vice-président auront lieu à la Grenette après le dépouillement du scrutin concernant l'élection du Conseil communal.

L'Administration communale.

Martigny-Bourg : assemblée du parti.

Les membres du parti libéral-radical de Martigny-Bourg sont convoqués en assemblée générale le vendredi 29 novembre 1940 à 20 h. 30 à la Grande Salle communale.

Le Comité du parti.

Après une soirée de bienfaisance

La soirée organisée au cinéma Etoile au bénéfice de la « Maison des petits Français » et de la « Croix-Rouge internationale » a obtenu un très joli succès. Une assistance nombreuse y assista, parmi laquelle nous avons relevé avec plaisir la présence de M. Morand, président de Martigny, de MM. les colonels Tissières et Chappuis, de M. Lassiati, directeur du Collège Ste-Marie. La salle et le spectacle étant offerts gracieusement par l'Etoile, la recette s'éleva à la somme de 345 fr. qui a été envoyée aux deux œuvres précitées.

Nos remerciements vont tout d'abord à la direction de l'Etoile pour son geste généreux, aux charmantes vendeuses et aux personnes qui se firent un plaisir d'assister à cette soirée de bienfaisance.

Loto de l'Harmonie

C'est donc demain samedi qu'aura lieu le loto de l'Harmonie. Le public martigneraise ne manquera pas de se rendre à la Brasserie Kluser tenter sa chance et aider notre chère Harmonie. De magnifiques poulares vous attendent.

Le loto continuera dimanche après-midi. Qu'on se le dise ! Et surtout que l'on se souvienne que l'Harmonie n'organise qu'un seul loto cette année.

« Des hommes sont nés » pour les enfants. Demain samedi, à 17 h., séance pour enfants. Irrévocablement dernière séance de ce beau film.

Pharmacie de service

Du 30 nov. au 7 décembre : Pharmacie Morand.

DÉGUSTEZ LE

Clos des Capucins

propriété A. Bessac à Châteauneuf du Pape.
Exclusivité de BLANK & Co, VEVEY.

CORSO : « Les pirates de l'Alaska », un film d'aventures formidable

Ce film réalisé par H. Halhaway, le metteur en scène des *Trois lanciers du Bengale*, bénéficie d'une interprétation de tout premier ordre, avec George Raft, Henry Fonda, John Barrymore et la belle Dorothy Lamour. C'est une histoire devant laquelle, si blasé qu'on soit, il est impossible de rester indifférent.

Les pirates de l'Alaska ou *Les Gars du Large*, c'est un drame poignant tourné dans les mers glaciales de l'Alaska. Vous serez pris par le jeu et la cocasserie d'« Ernest ». Qui est « Ernest » ? Renseignez-vous auprès des personnes qui sont allées au Corso mercredi et jeudi.

Harmonie

Ce soir vendredi, répétition générale à la grande salle communale. Soyons nombreux !

Ping-pong

Hier soir s'est disputé au Bar du Casino le match revanche qui opposait le PPC Martigny contre le Dopolavoro. La victoire est revenue au PPC Martigny par le score élevé de 11 à 2.

Voici les résultats des matches :

- Mudry (M) bat Torrione (D) 21-11, 12-21, 22-20.
- Fontaine (M) bat Costa (D) 21-12-21-11.
- Veuthey (M) bat Turci (D) 21-15, 18-21, 21-15.
- Torrione (D) bat Rouiller (M) 21-18, 19-21, 21-15.
- Turci (D) bat Fontaine (M) 15-21, 21-18, 21-19.
- Veuthey (M) bat Torrione (D) 21-17, 19-21, 21-17.
- Rouiller (M) bat Costa (D) 21-10, 21-11.
- Veuthey (M) bat Costa (D) 21-11, 21-16.
- Rouiller (M) bat Turci (D) 21-12, 21-5.
- Rouiller-Veuthey (M) battent Costa-Turci (D) 21-8, 21-9 ; Mudry-Fontaine (M) battent Bessi-Gagliardi (D) 21-19, 21-18 ; Rouiller-Veuthey (M) battent Bessi-Gagliardi (D) 21-11, 20-22, 21-11 ; Mudry-Fontaine (M) battent Costa-Turci (D) 21-16, 21-13.

ETOILE : un grand film d'amour et d'espionnage : « Arme secrète »

Vous serez vraiment tenus en haleine par le film que l'Etoile présente cette semaine : « Arme secrète », dont l'action se passe dans les milieux de l'aviation et de la marine. Dans le plus grand secret, on met au point de nouveaux « avions » ; au banc d'essai, ils se révèlent parfaits, mais lorsqu'ils ont pris leur vol, ils disparaissent à l'horizon et ne reviennent plus... ils sont victimes de l'arme secrète.

Qui est coupable, qui ose trahir ainsi, donner les heures de départ de chaque avion, désigner aux espions les avions les plus intéressants ? Est-ce un pilote ou le directeur de l'usine lui-même, ou faut-il chercher la femme ?

« Arme secrète » vous donnera la clé du mystère. Les rôles principaux de ce grand film d'espionnage anglais sont tenus par *Laurence Olivier*, l'interprète des *Hauts de Hurlevent*, et *R. Richardson*, le héros de *Les trois plumes blanches*.

Au programme : 30 min. d'actualités mondiales.

SIERRE

Assemblée du parti radical

Répondant nombreux à l'appel de leur comité, les radicaux siérois se réunissaient hier soir jeudi dans la grande halle de gymnastique. Les débats furent dirigés par M. Carrupt, président du parti local. Ce dernier salua particulièrement la présence de MM. Siegrist, directeur commercial de l'A.I.A.G., Dubelbeiss, ing., M. Gard, président cantonal du parti radical, ainsi que les deux conférenciers, MM. Paul Morand et Gustave Reichmuth.

Figuraient à l'ordre du jour deux conférences, en allemand et en français sur la loi de l'instruction militaire obligatoire. Ensuite de ces brillantes causeries, l'assemblée à l'unanimité décida de se prononcer et de recommander à tous les radicaux siérois de voter affirmativement dimanche 1er décembre.

M. Gard, en sa qualité de président de la ville, fait un rapport des plus complets sur l'activité de nos autorités communales. Il fit part tour à tour des nombreuses améliorations dont Sierre fut l'objet durant cette dernière période et ne cacha surtout pas le grand travail qui reste à faire et dont le nouveau Conseil aura à s'occuper. De lourdes charges créées en partie par la situation actuelle incombent à notre administration communale. Sierre se développe, s'il y a quatre ans l'on comptait environ 5000 habitants on en compte plus de 6400 actuellement. Un tel développement appelle d'immenses sacrifices, les services publics doivent s'adapter et cela ne va pas sans frais.

L'assemblée passe ensuite aux élections des candidatures qui seront appelés à figurer sur la liste d'entente. A l'unanimité, les membres de l'ancien Conseil sont proposés et acceptés ainsi qu'ils le furent lors de l'assemblée des délégués du parti. M. Gard et M. Carrupt sont également désignés comme président et vice-président et M. Jules Papon comme juge.

Quelques orateurs prennent encore la parole, en particulier M. Dubelbeiss, au nom des Confédérés, groupement qu'il préside, et qui a toujours témoigné de son attachement au parti. M. Carrupt, après avoir invité les électeurs radicaux siérois à venir nombreux à l'urne ce samedi et ce dimanche prochain, en se comportant dignement et en respectant les engagements pris, lève l'assemblée qui fut intéressante et un bon point à l'actif du parti radical siérois.

F. U.

MONTHHEY

Les sportifs et la loi sur l'instruction militaire préparatoire

Réunis sous la présidence de MM. de Lavallaz, président du Grand Conseil, et Delacoste, président de la commune de Monthey, chargés par le comité cantonal que préside M. le conseiller national Joseph Escher de la propagande dans le district de Monthey, les représentants des Sociétés sportives ci-après désignées ont décidé de recommander à leurs adhérents et à tous les électeurs le vote de la loi qui sera soumise au peuple suisse le 1er décembre 1940.

Ils se sont inspirés des considérations suivantes :

- 1) La loi impose à ceux qui y seront soumis des obligations peu astreignantes d'une durée limitée.
- 2) Si elle est rejetée, nos autorités se verront certainement dans l'obligation d'augmenter la durée actuelle des écoles de recrues pour suppléer à l'insuffisance de préparation physique d'un grand nombre de jeunes gens.
- 3) Elle améliorera la valeur militaire de la nation,

Nouvelles de l'étranger

Exécutions massives à Bucarest

Les exploits de la Garde de fer

Depuis quelques jours, un groupe de légionnaires (Garde de fer roumaine) étaient occupés à exhumer les corps de Codreanu et d'autres personnes assassinées en même temps que lui à la prison militaire de Jilava. Dans la nuit du 27 novembre, ces légionnaires pénétrèrent par force dans ladite prison et fusillèrent 64 détenus politiques, dont le général Argechano, ancien président du conseil et ministre de la guerre, le général Marinesco, ancien ministre et ex-préfet de la police de Bucarest, le général de gendarmerie Benpliu, etc.

Le dictateur roumain général Antonesco et le chef des légionnaires, M. Horia Sima, ont aussitôt publié des communiqués officiels disant qu'ils désapprouvaient cette action et que les auteurs seront sévèrement punis.

Des arrestations

Dans le courant de la même nuit, divers anciens dignitaires de l'Etat roumain furent arrêtés, surtout afin de les protéger contre des mesures isolées tenues pour possibles vu la grande agitation des légionnaires. C'est ainsi que l'ancien premier ministre Tataresco, les anciens ministres Argetoiano, Ghelmegeano, Gigitu, Ralea et le général Hasiejevic se trouvent encore au ministère de l'intérieur, où ils se trouvent en quelque sorte comme détenus préventifs volontaires.

Ces mesures s'imposaient car l'on apprend qu'outre les exécutions déjà signalées à la prison de Jilava, quelques autres anciens dignitaires furent mis à mort par les légionnaires dans le courant de la journée.

Des mesures de précaution

Au cours de la nuit de mercredi à jeudi, le général Antonesco a pris des mesures militaires de précaution. De forts mouvements de troupes ont été constatés durant la nuit. Les principaux bâtiments, notamment le bâtiment de la poste et celui de la compagnie des téléphones ont été occupés militairement et, après minuit, toutes les communications téléphoniques ont été interrompues.

Vers un gouvernement militaire

Au cours de la soirée, l'état de siège a été proclamé à Bucarest et dans quelques autres villes. Cette décision a dû être prise à la suite de nouveaux incidents produits durant la journée de jeudi.

Deux importantes personnalités politiques, dont on ne dévoile pas encore les noms, auraient été assassinées. A la suite de ces faits, l'armée est intervenue énergiquement pour mettre fin à ces meurtres. L'opinion est profondément indignée du fait qu'un certain nombre de ceux qui ont pris part à ces tueries sont encore en liberté. Mais de graves événements sont en cours. Selon des informations non encore confirmées mais qui paraissent vraisemblables, 26 hommes compromis dans les assassinats de mercredi se seraient « volontairement » donné la mort.

Le général Antonesco a ordonné l'arrestation du préfet de police de Bucarest, M. Zavoiانو, accusé de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour épurer le corps de police. D'autres répercussions ne tarderont pas. On parle d'un profond remaniement ministériel qui interviendrait incessamment et ferait entrer au gouvernement un certain nombre des grands chefs de l'armée.

La situation est critique

Le ministre d'Allemagne à Bucarest, M. Fabricius, est parti jeudi soir par train spécial pour Berlin après avoir conféré longuement avec le général Antonesco. La situation demeure critique et les nouvelles reçues de province indiquent que la Garde de fer continue d'agir contre les chefs de l'ancien régime. Des cordons de troupes ont été placés devant les édifices publics de Bucarest. Ils seront bientôt renforcés par une nouvelle division venue de province.

former une jeunesse saine et robuste prête à entreprendre la lutte pour la vie.

4) L'expérience de la guerre moderne a démontré la nécessité de donner à nos soldats un entraînement physique très poussé.

Pour la Sté féd. gym. : Marc Renaud, prés. ; F.-C. Monthey : Pierre-Marie Borgeaud, vice-prés. ; Sté des Carabiniers : Joseph Giovanola, prés. ; Club alpin : Joseph Tamini, prés. ; Vélo-club : Albert Besson, prés. ; Tennis-club : Dr Köhl, prés.

Le général Weygand et l'Axe

L'agence United Press écrit que les colonies françaises du nord de l'Afrique reconnaissent toujours le gouvernement de Vichy et pense que leur destin dépend en grande partie du général Weygand qui y est l'envoyé de Vichy. On affirme toutefois qu'il ne partage pas les sentiments d'inimitié dont font preuve actuellement M. Laval et consorts à l'égard de l'Angleterre. On est persuadé que le général Weygand n'acceptera jamais de remettre ne serait-ce qu'une partie des colonies françaises à l'Axe ou à ses amis. On affirme même qu'il serait opposé énergiquement au plan de M. Hitler de céder une partie du Maroc français à l'Espagne. Une cession de la Tunisie à l'Italie n'obtiendrait jamais non plus son approbation. La question principale est de savoir si cette résistance pourrait prendre un caractère militaire dans le cas où l'Espagne tenterait d'occuper seule ou avec l'aide de l'Axe, le Maroc français.

L'aide américaine à l'Angleterre

La commission sénatoriale des affaires étrangères des Etats-Unis a décidé d'ajourner la discussion concernant l'aide financière à la Grande-Bretagne au début de janvier 1941, lors de la première session du nouveau congrès.

Un combat naval en Méditerranée

Mercredi après-midi, un important combat naval s'est déroulé dans la Méditerranée, au sud de la Sardaigne, entre des escadres anglaises et italiennes.

Les Amirautes britannique et italienne ont publié sur cet e bataille des communiqués officiels si longs et compliqués et surtout si contradictoires que nous renonçons à les publier. Le lecteur ne serait d'ailleurs pas plus renseigné après leur lecture qu'avant. Il ressort toutefois de ces communications qu'aucun navire de guerre des deux belligérants n'a été coulé. Des deux côtés, on déplore des blessés, quelques morts, deux avions perdus et quelques vaisseaux endommagés.

Le public américain ne reste pas indifférent

Si lord Lothian avait l'idée de poser carrément le problème de l'aide accrue devant le public américain, en mentionnant les besoins de la Grande-Bretagne, il paraît avoir nettement réussi. La question est discutée partout : au congrès, dans les éditoriaux, dans les lettres aux journaux et dans les conversations privées. Le sentiment général est que, lorsque ce sera nécessaire, l'aide y compris l'aide financière, sera accordée parce qu'il existe une croyance croissante que la Grande-Bretagne combat pour l'Amérique en même temps que pour elle-même.

Nouvelles résumées

• **Sentinelles allemandes attaquées.** — Dans un reportage que publie Gringoire, M. Ferri-Pisani attribue au fait que des sentinelles allemandes ont été attaquées au Bois de Boulogne à Paris les restrictions apportées à la libération des prisonniers de guerre français par les autorités militaires du Reich.

• **Visite imminente du maréchal Pétain à Marseille.** — Le maréchal Pétain, chef de l'Etat français, arrivera à Marseille dans la matinée du mardi 3 décembre. Il y séjournera jusqu'au mercredi matin et partira ensuite pour Toulon.

• **Démission du président Kallio.** — M. Kallio, président de la République de Finlande, a présenté jeudi sa démission au gouvernement, pour raison de santé.

Le gouvernement d'Helsinki a résolu de soumettre à la Diète un projet de loi prolongeant de un à deux ans la durée du service militaire en Finlande.

• **Le Mexique a ses quintuplés.** — La femme d'un ouvrier agricole de Monterey (au Mexique) vient de mettre au monde cinq bébés.

• **Les forces gaullistes d'Orient.** — A une réunion en masse des forces gaullistes au Caire, le général Catroux annonça que le général de Gaulle l'a nommé délégué général dans le Proche Orient, les Balkans et la mer Rouge. Il souligna l'importance croissante du mouvement des forces du maréchal de Gaulle dans ces régions.

Ayez recours à l'expérience d'un agent d'affaires pour l'encaissement de vos vieilles créances, et la gérance de vos affaires.

LUCIEN NICOLAY Agent général de la "Winterthur-Vie", Martigny-Ville.

CORSO	ETOILE
Les Pirates de l'Alaska (Les Gars du Large)	TOUJOURS PLUS VITE ! TOUJOURS PLUS LOIN ! TOUJOURS PLUS HAUT ! DES AVIONS !... IL FAUT DES AVIONS !... On essaie de nouveaux prototypes. Ils partent, disparaissent et ne reviennent plus ! ACCIDENTS ? SABOTAGES ? NON Arme secrète Le grand film anglais d'espionnage qui vous tiendra en haleine

Votation fédérale du 1^{er} décembre

Personne ne veut "militariser" et "étatiser" notre jeunesse. Personne ne songe à la soustraire à des obligations religieuses.

Il s'agit tout simplement de la défense du territoire helvétique et de la sauvegarde de la liberté.

Pour la Patrie votez OUI

SUISSE

Le professeur Laur est malade

M. le prof. Dr Laur, ancien secrétaire agricole suisse et ancien directeur de l'Union suisse des paysans, a dû subir inopinément une grave opération, à la clinique Andlauer, à Bâle. L'opération a bien réussi.

Le parti communiste est dissous

Le Conseil fédéral, vu l'article 102, chiffres 9 et 10 de la constitution, et vu l'article 3 de l'arrêté fédéral du 30 août 1939 sur les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité, a pris un arrêté concernant la dissolution du parti communiste suisse.

L'article premier déclare que tous les organismes communistes existant en Suisse sont dissous ; toute activité leur est interdite. L'interdiction vise aussi les groupements qui seraient substitués aux organismes dissous. Des communistes ne peuvent être membres d'une autorité fédérale, cantonale ou communale.

L'article 2 réserve les dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 6 août 1940 instituant des mesures contre l'activité communiste ou anarchiste. Les infractions à l'article premier du présent arrêté seront réprimées conformément à l'article 2 de l'arrêté susmentionné.

L'article 3 stipule que le présent arrêté entre en vigueur le 27 novembre 1940.

Monsieur Egidio TONNA, à Lausanne ; Mademoiselle Marcelle MOREILLON, à Lausanne ; Messieurs Roland et Harry-Pierre MOREILLON, à Lausanne ;

Les familles TONNA, à Genève et en Italie ; RUFLI, DORA-RUFLI, ZBINDEN, MEILLARD, HEPP-ZBINDEN, à Lausanne ; BOCQUET, en France ; ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Madame Berthe TONNA-MOREILLON
née RÜFLI

leur très chère épouse, maman, belle-sœur, tante et cousine, survenu après une longue maladie.

Mon Dieu !
Que Ta volonté soit faite
Et non la mienne.

L'incinération aura lieu le vendredi 29 novembre 1940. Culte à 13 h. 30. Honneurs à 14 h.

Cet avis tient lieu de faire part.

Domicile mortuaire : 55, Avenue Ruchonnet, Lausanne.

La Société de Secours mutuels d'Evionnaz a le pénible devoir de faire part à ses membres du décès de leur membre actif et fondateur

Monsieur Henri COQUOZ

et les prie d'assister à son ensevelissement qui aura lieu à Evionnaz le 30 novembre à 10 h.

Le port de l'insigne est obligatoire.

Décorez vos tombes

Couronnes et croix en mousse et en sapin chez **J. Leemann**, Place du Midi, Martigny. Tél. 6.13.17

VOUS ÊTES TRANSI ?...

Essayez un grog au "DIABLERETS" — avec une tranche de citron — Vous serez surpris de ses bien-faisants effets.

artistiques EN NOIR ET EN COULEURS AGRANDISSEMENTS PHOTO **DARBELLAY** MARTIGNY, Tél. 6.12.46

Avant de conclure une **Assurance sur la Vie** Populaire ou de rente-viagère, consultez l'Agent général **Edouard Pierroz**, à Martigny, représentant de la Société suisse d'Assurances générales sur la Vie humaine

Importante Cie d'Assurances, toutes branches cherche, pour de suite, bons **Collaborateurs** dans toutes les principales régions du canton. Commissions intéressantes. Faire offres par écrit sous P 93-17 S Publicitas, Sion.

BAZAR PHILIBERT MARTIGNY

Les boîtes de fondants sont arrivées. N'oubliez pas mes **Pains d'Anis** fribourgeois. **DISTRIBUTION DE JOUETS** (pour tout achat à partir de fr. 2.-) ceci à l'occasion de la Foire au Lard.



Savez-vous qu'en Suisse,

le 85% des hommes de 60 à 64 ans,
 • 74% • • 65 à 69 •
 • 51% • • 70 ans et plus

occupent un emploi ou exercent encore un métier ? Croyez-vous que ces hommes sont seulement guidés par l'amour du travail ? Ne pensez-vous pas que la plupart d'entre eux doivent poursuivre leur labeur par nécessité ?

Prenez en temps voulu vos précautions pour vous garantir des vieux jours exempts de soucis en contractant une police d'assurances sur la vie auprès de

LA GENEVOISE

Compagnie d'Assurances sur la vie

Agent général pour le canton du Valais :

Marcel Chollet

Tél. 6.12.90 Martigny-Ville

Un homme assuré en vaut deux

MEUBLES

de bon goût, simples et riches, accessibles à toutes les bourses. **Grand Choix.**
PLUS DE 40 CHAMBRES MODÈLES.

VISITEZ nos grands magasins à l'Avenue de la Gare, à BRIGUE. Prix très avantageux

A. GERTSCHEN FILS FABRIQUE DE MEUBLES
 TÉL. 55 — Demandez nos prospectus et dessins. NATERS-BRIGUE

Pour saler et sécher vos viandes, adressez-vous à la

Boucherie O. Neuenschwander S. A.

Avenue du Mail 17
 Téléphone 4.19.94

Genève

qui expédie par retour du courrier :

Cuisses ou derrière bf. entiers, le kilo fr. 2.40
Canards ou coins sans os le kilo fr. 3.-
Viande désossée pour charcuterie, le kilo fr. 2.60

Se recommande.

Boucherie A. Fiori, Cevio

Tél. 18 — Offre exceptionnelle : (Tessin)

Viande de chèvre 1re qualité

Quart de devant	le kg. 1.80	Saucisses de chèvre	
Quart de derrière	2.50	extra, le kg.	2.-
Chèvres entières	2.-	Saucisses de porc extra	3.-
Mortadella du pays, extra	4.50	Salame du pays, extra	6.-
Brebis entières	2.70	Salame du Tessin, extra	5.30

Service rapide et soigné
 Envoi c. remboursement. Prière de hâter les commandes

3 possibilités pour économiser votre CHARBON

- faites installer des doubles fenêtres ;
- faites placer des joints métalliques à vos fenêtres et portes "Fermetel". Agent exclusif. (Plus de 2000 mètres posés à Martigny et environs) ;
- achetez du bois de chauffage pour mélanger au charbon.

Menuiserie Porcellana, Martigny
 Tél. 6.11.14

Abonnez-vous au « Confédéré »

LOTERIE ROMANDE

PLAN DE TIRAGE

2 billets gagnants sur 10!

1 lot de Fr. 60.000

1 " " "	20.000
2 " " "	10.000
4 " " "	5.000
60 " " "	1.000
120 " " "	500
300 " " "	100
900 " " "	50
3000 " " "	20
30.000 " " "	10
30.000 " " "	5

64.388 lots Fr. 825.000

tirage 14 décembre

SION, Avenue de la Gare, Ch. post. II c 1800

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY

Capital et réserves Fr. 1.030.000.-

CRÉDITS DE CONSTRUCTION
 PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET SOUS TOUTES AUTRES FORMES
 COMPTES COURANTS COMMERCIAUX

DÉPÔTS A VUE, EN CAISSE D'ÉPARGNE, A TERME
 GÉRANCE DE TITRES — CHANGE

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS
 Etablissement contrôlé par l'Union suisse des Banques régionales

Banque de Martigny Closuit & C^{ie} S. A.

Maison fondée en 1871

DÉPÔTS DE FONDS A VUE ET A TERME
 CAISSE D'ÉPARGNE, livrets nominatifs et au porteur

Chambre forte - Location de casiers Contrôle fiduciaire

LAINE de MOUTON

est achetée au plus haut prix du jour. Magasin M. Kuchler-Pellet, Sion, téléph. 2.16.51.

Boucherie Chevaline

Rob. Buhler - Montreux

vous expédie à partir de 2 kg.

Viande hachée	Le kg. 1.80
Viande désossée	1.80 - 2.-
Rôti 1er pour sécher	2.30

1/2 port payé

Bon et bon marché

Pieds de porc

frais ou salés, fr. 1.- le 1/2 kg.

Saucisses de ménage
 porc et bœuf, cuites, fr. 1.65 le 1/2 kg.

SERVICE SOIGNÉ contre remboursement Part en plus. Se recommande :

Boucherie-Charcuterie
SUTER, Montreux

Boucherie Chevaline

SION vous expédie, prix valables à partir de 5 kg. :

Viande hachée	le kg. fr. 1.60
Bouilli pour saler	le kg. 1.30-1.40
Désossée	le kg. fr. 1.80-1.90

Morceaux choisis le kg. 2.30 et à partir de 10 kg. fr. 2.20 le kg.

1/2 port payé à partir de 5 kg.

Os, Chiffons Métaux

SONT ACHETÉS aux meilleurs prix

M. Kuchler - Pellet, SION

Comme une sentinelle vigilante,

l'Ovomaltine défend l'organisme contre la faiblesse et la fatigue.

Or, la vie déprimante de nos jours a de rudes exigences, que nul ne peut affronter sans s'être assuré auparavant la force de résistance voulue.

Montez bonne garde et prenez, matin et soir, 2 à 3 cuillerées d'Ovomaltine dans votre lait.

L'Ovomaltine est la concentration, d'après un procédé spécial à basse température, des substances nutritives de l'extrait de malt, du lait et de l'œuf, aromatisées de cacao. Elle apporte à l'organisme le bénéfice de ses puissantes propriétés.

OVOMALTINE VIVIFIE L'ORGANISME

Dr A. Wander S. A., Berne

En vente partout à 2 frs et 3 frs 60 la boîte

Propriétaires !! Foire du Lard

Arboriculteurs

Pour vos plantations, ne cherchez pas ailleurs ce que vous pouvez trouver sur place. — Le soussigné peut vous livrer, de ses pépinières, les variétés commerciales les plus recommandées. Hautes-tiges, mi-tiges, basses-tiges. Se recommande :

ERNEST ROCH
 Pépiniériste autorisé
 Pont-de-la-Morge

Sur la Place du Marché, à Martigny-Ville, vente de

Fromage

gras et mi-gras, de Bagnes et Gruyères.

BEURRE FRAIS ET A FONDRE, SALAISONS DU PAYS, MIEL DE MONTAGNE, ŒUFS FRAIS POUR LA COQUE. Se recommande :

BIRCHER-VOUILLOZ, Martigny-Bourg
 Tél. 6.11.28

BULLETTINS DE VOTE

PAR RETOUR DU COURRIER

Imprimerie A. Montfort
 Martigny Tél. 6.11.19

N'oubliez pas que chacune de nos annonces peut vous rendre service

La politique à Vernayaz

Les partis radical et socialiste, animés de l'intention de résoudre le problème des élections dans le cadre d'une collaboration sincère et loyale, selon le vœu exprimé par les chefs de nos groupements politiques cantonaux, ont adressé au parti conservateur, après avoir déjà fait échange de correspondances, la lettre que voici, en date du 18 novembre :

« Nous ne revenons pas aujourd'hui sur la réponse que vous avez adressée au parti radical, estimant qu'elle peut, pour l'instant du moins, rester en dehors des pourparlers, qui paraissent s'engager en vue des élections pour le renouvellement du Conseil communal. C'est donc d'entente et en plein accord avec le parti socialiste de Vernayaz, que nous venons aujourd'hui vous faire part que nous repoussons d'abord le reproche qui nous est fait de ne pas vouloir rechercher l'entente cordiale, en vue des opérations ci-dessus. Nous n'avons pas manqué une occasion de l'amorcer et les comités des partis radical et socialiste, réunis dernièrement, proclament solennellement qu'ils désirent cette entente, pour autant qu'elle puisse se faire sur la base de l'équité et de la justice. Vous disposez actuellement du pouvoir et il appartient donc à vous de prendre les responsabilités de la réalisation ou non de cet arrangement. C'est pourquoi nous tenons à préciser que si vous êtes animés des mêmes intentions que nous-mêmes, il est à notre avis possible de réaliser dite entente, moyennant que vous soyez d'accord d'accepter le principe de sa réalisation en admettant comme répartition au Conseil communal, les sièges suivants : 3 conservateurs, 3 radicaux, 1 socialiste. Ceci accepté, les trois comités se réuniraient et mettraient au point, afin d'éviter dans l'avenir des complications, la question de répartition des charges dans la nouvelle administration, car nous partons de l'idée que si nous arrivons à bonne conclusion, c'est pour faire table rase du passé et innover en ce sens que cette administration ne serait plus prisonnière d'un clan politique, mais pourrait faire œuvre utile en ne se préoccupant que de la saine administration de la commune. C'est donc, basée sur ces considérations, que nous formulons la présente proposition, et si vous êtes d'accord, il y aura lieu de nous en informer le plus rapidement possible et nous pourrions nous rencontrer ensuite, au plus tard jeudi soir, dans un local à convenir. Nous avons trop conscience des responsabilités actuelles des pouvoirs publics, comme également du sérieux de la situation, pour ne pas rechercher, si possible, il y a, d'introduire à Vernayaz un système nouveau qui ne peut que bénéficier à la grande majorité des citoyens. »

Le comité du parti conservateur s'est complu à jongler avec les termes, à dénaturer les faits et à répondre par une casuistique, que pour l'édification des électeurs, nous reproduisons textuellement :

« Le comité du parti conservateur a pris connaissance de votre lettre du 18 crt, repoussant notre offre d'arrangement pour les élections communales du 1er décembre prochain, sur la base du statu quo préconisé par les chefs politiques de nos trois partis cantonaux. Nous regrettons d'autant plus votre décision que le parti socialiste, dans le but d'éviter toute agitation stérile, nuisible à l'union de toutes les bonnes volontés, a pris l'engagement formel de ne pas rompre lui-même le statu quo existant. Dans ces conditions, une entente paraissait réalisable et elle aurait obtenu l'approbation de la majorité des citoyens sans distinction de parti. Le comité radical, en refusant la base de discussion proposée, prend la responsabilité d'une lutte électorale pour le moins inopportune. »

A vouloir blanchir un nègre, on perd son savon ! Nous ne nous étendrons donc pas en commentaires, car en écrivant que le parti radical repousse un arrangement alors que c'est lui-même qui le propose, ce qui ressort nettement de la première lettre ci-dessus, c'est non seulement témoigner de sa mauvaise foi, mais c'est aussi faire état d'un manque complet de volonté dans la question que nous venons d'exposer. Aux lecteurs de juger !

Les Sports

Chez les gymnastes à l'artistique

L'Ass. cant. val. des gymnastes à l'artistique avait convoqué les moniteurs aux engins des sections valaisannes pour son cours d'automne dimanche 24 nov. à Sion. 34 gymnastes avaient répondu à l'appel de leurs dirigeants et dès 8 h. du matin, sous la direction du chef technique Louis Borella de Sion et d'Arthur Gander, maître de gymnastique à Chiasso, les participants s'attribuèrent de très précieux exercices ainsi que de nombreux renseignements qu'il pourront diffuser dans leurs sections respectives. Puis le cours fut suspendu pour permettre aux gymnastes de participer à l'office divin célébré à la Cathédrale ; il fut repris ensuite et, à 18 h., le cours était terminé, ce qui permit à chacun d'assister au dîner servi au Restaurant Stutz.

C'est dans la même salle qu'eurent lieu les assises annuelles de cette association, en présence de 40 membres et sous la présidence de M. Robert Faust de Sierre qui salue la présence de MM. Séraphin Antonioli, prés. d'honneur, Paul Morand, vice-prés. de la Sté val. de gymnastique, Fernand Waser, prés. de la commission de presse et propagande de l'AVG, et Tétoni, prés. de la section de Sion. Le président fit remarquer qu'il regrette le comité avait été contraint de renvoyer la journée d'automne 1939 à cause de la Mob ; elle fut ensuite fixée au 12 mai et une nouvelle fois la Mob obligea son renvoi. La situation financière n'est pas très bonne mais les effectifs sont en augmentation, ce qui permet de regarder l'avenir avec confiance. Puis le dévoué chef technique M. Louis Borella relèva avec regret que la journée d'Uvrier ne put avoir lieu, vu le nombre insuffisant d'inscriptions. Il regrette également que le match Bas-Valais-Haut-Valais fut abandonné à cause de la défection des Haut-Valaisans. Il remercie les chefs de cercle qui organisent des cours dans différentes régions et leur demande de fournir un travail toujours aussi consciencieux. Le rapport du caissier, M. T. Gysin, de Chippis, est adopté avec félicitations. Le comité fut élu à l'unanimité pour deux ans comme suit : Robert Faust, Sierre, président ; Louis Borella, Sion, chef technique ;

Appel au peuple suisse

Chers Concitoyens,

Les électeurs suisses ont été appelés aux urnes à plusieurs reprises au cours des dernières années pour exprimer leur volonté sur diverses propositions concernant notre défense nationale. Les mesures proposées ont été acceptées chaque fois parce qu'elles tendaient à renforcer la défense militaire du pays. Il n'est aujourd'hui aucun citoyen éclairé qui ne se félicite de la sage prévoyance dont fit preuve la majorité du corps électoral suisse.

La possibilité, pour un peuple, de se défendre lui-même est aussi nécessaire à sa propre estime qu'à sa conservation. C'est là ce que reconnaissent aujourd'hui ceux même qui s'opposaient jadis à toute mesure prise en vue de la défense nationale. Si, cette fois encore, les citoyens sont invités à participer tous au scrutin du 1er décembre, pour appuyer de leur vote un projet de loi soumis au referendum, ce n'est pas pour lutter contre telle ou telle organisation politique, économique ou intellectuelle, mais pour repousser une opposition qui ne se justifie pas.

La loi instituant l'obligation de l'instruction militaire préparatoire

constitue un complément nécessaire des dispositions prises en vue de la préparation militaire de notre jeunesse. Etant donné la durée relativement limitée de la préparation militaire du citoyen-soldat, l'on demande que celle-ci soit complétée par une activité exercée en vue de la défense nationale, et qui produira ses effets à partir de l'âge fixé pour le service militaire préparatoire jusqu'à celui où prend fin l'obligation de servir. Ainsi s'exprimera la même volonté de collaborer à la défense nationale que celle dont ont fait preuve nos aïeux en conservant à notre pays sa liberté, même aux époques les plus troublées de son histoire.

La loi prévoit :
1. Une obligation restreinte d'assurer la préparation physique des jeunes gens de 16 à 18 ans ;

ils seront effectivement soumis que ceux d'entre eux qui n'auront pas subi avec succès l'examen de gymnastique qui aura lieu chaque automne. Le cours obligatoire de gymnastique comprendra 60 heures par année.

2. Un cours obligatoire pour jeunes tireurs, d'une durée de 24 heures par an, pour les jeunes gens de 17 à 18 ans.

3. Un cours militaire préparatoire, obligatoire pour les jeunes gens de 19 ans reconnus aptes au service, qui comprendra 60 heures dans l'année.

Confédérés,

Tel est le projet de loi qui vous est proposé. Nul ne songe, on le voit, à soumettre la jeunesse du pays à l'autorité d'un « bailli de gymnastique » ! Toute liberté sera laissée au jeune garçon qui se préparera à subir l'examen de gymnastique.

On a prétendu, également à tort, que notre jeunesse serait soustraite de la sorte à la famille, à l'école et à l'Eglise. Il n'est pas question de faire, de nos jeunes gens, des professionnels du sport. L'instruction préparatoire du futur citoyen-soldat est une solution de caractère authentiquement suisse.

Les sentiments religieux — ainsi que l'ont reconnu la fédération des Eglises évangéliques suisses et de hauts dignitaires de l'Eglise catholique — sont absolument sauvegardés et garantis, tant dans les villes qu'à la campagne.

Chers Concitoyens,

Nous sommes tous résolus à conserver à notre patrie sa liberté et son indépendance politique ; nous nous voulons assurer la paix à notre peuple en accroissant sa puissance militaire. Conscients de l'intérêt que chaque Suisse porte à son armée, démontrons que nous constituons un peuple fort et digne de subsister.

Aux urnes, le 1er décembre prochain, où nous déposerons un énergique **OUI** !

Direction du parti radical-démocratique suisse.

L'obligation de livrer les blés à la Confédération

(Comm.) L'Office fédéral de guerre pour l'alimentation vient de promulguer, d'entente avec l'Administration fédérale des blés, une ordonnance contenant des prescriptions détaillées sur la livraison obligatoire de blé panifiable à la Confédération, telle qu'elle est prévue par l'ordonnance du 2 octobre 1940.

En voici les principales : Le contrôle de la livraison du blé et de l'emploi que les producteurs font du blé qu'ils gardent par devers eux incombe aux gérants des services locaux des blés. Les producteurs de blé qui livrent des quantités de réelles panifiables inférieures au rendement moyen obtenu dans la région doivent justifier le rendement inférieur de leur récolte. Les raisons du rendement inférieur seront attestées et confirmées par l'autorité communale.

Les entreprises de battage doivent tenir un registre établi sur formule officielle. De leur côté, les producteurs doivent tenir un état complet des quantités de blé panifiable qu'ils vendent ou livrent pour semence ou pour tout autre but, et se faire donner quittance pour ces livraisons. Ces quittances seront remises au gérant de leur service local des blés.

Le blé panifiable que les producteurs gardent pour leur ménage doit être transformé en farine dans un moulin à façon des environs et inscrit sur leur carte de mouture. Lorsque le producteur ne dispose pas d'installations lui permettant de faire son pain lui-même, les boulangers sont tenus de panifier, moyennant une indemnité équitable, la farine provenant du blé qu'il a cultivé lui-même.

Les gérants des services locaux des blés s'assurent que les quantités de blé gardées pour semence par le producteur correspondent aux normes admises, compte tenu des surfaces emblavées. Ils s'assurent également que les quantités de blé don-

nées au bétail étaient effectivement impropres à l'alimentation humaine et qu'aucune faute ou négligence dans la conservation du blé n'est imputable au producteur.

Les gérants des services locaux des blés dressent, sur formule officielle, jusqu'au 15 juillet 1941, au plus tard, un état complet indiquant, pour chaque producteur, de leur rayon, les quantités de grain :

- a) provenant de la récolte de 1939
- b) battues en 1940
- c) livrées à la Confédération
- d) livrées comme semence
- e) livrées à d'autres tiers
- f) inscrites sur la carte de mouture
- g) réservées comme semence ou employées à d'autres buts.

Ils adressent cet état, avec tous les documents à l'appui, soit : attestations de battage, quittances des livraisons de blé de semence, attestations concernant les rendements inférieurs, etc., à l'Office cantonal des blés, en même temps que les cartes de mouture. Les Offices cantonaux contrôlent et, au besoin, font compléter l'état et les documents mentionnés à l'article précédent, puis les transmettent à la section du ravitaillement en céréales (administration des blés) à Berne.

Les gérants des services locaux des blés sont tenus de communiquer sans retard à la section du ravitaillement en céréales, tous les cas d'infraction aux prescriptions de dite ordonnance. Les contraventions seront réprimées, conformément aux dispositions des articles 5 et suivants de l'arrêté du Conseil fédéral du 17 oct. 1939 tendant à assurer l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 27 novembre 1940. Elle est publiée au Bulletin officiel No 48, du 29 novembre 1940.

Département de l'Intérieur.

Souffrez-vous de la tête...

de ces douleurs atroces qui vous occasionnent des sensations de broiement, de coups de marteau sur les tempes, de perforation de la tête, symptômes de la migraine ? Vous pouvez calmer votre mal en prenant une ou deux Poudres Kafa.

Contre les affections dans lesquelles l'élément douleur prédomine, les Poudres Kafa agissent de suite. L'usage des Poudres Kafa est recommandé aux personnes souffrant de maux de tête, de migraines, de névralgies, de maux de dents, de rhumatismes et de toutes autres affections douloureuses, quels qu'en soient la cause ou le siège.

Contre toute douleur : vite une Poudre Kafa et le mal s'en va !
La boîte de 10 poudres : 1.50.
Dans toutes les pharmacies.
Dépôt général : Pharmacie-Principale, Genève.

TAUNUS 7 PS
La dernière création
Garage Valaisan, Sion; Téléph. 2 12 71

Au mayen...

On nous écrit :

11 novembre 1940.

Ma montre venait de marquer les 10 heures. D'un commun accord nous nous dirigeons du côté d'un chalet, dont la porte entr'ouverte laisse arriver jusqu'à nous des chants d'amour où il est question de printemps et de gars sans fortune.

Au bas des Ravirres, les grosses branches de deux sapins se relèvent doucement, et par cette échancrure à peine soulevée, le village se découvre, accroupi tranquillement au bas des pentes, comme à genoux devant la nature, ainsi qu'un discret amant que ne troublerait aucun brusque désir.

Nos pas se feutrent sur la neige, molle encore des baisers du soleil.

Sur le jour clos aux vains bruits, la nuit reste tiède et sa robe bleutée s'agite au passage des brises ; mais dans l'air transparent un frissonnement glisse ; une douce clarté se fait, un rayon s'allume et une nappe de lumière blanche vient baigner les choses et troubler le secret des recoins...

A l'horizon, la lune monte, belle comme une déesse dans sa nue splendeur ; nous sommes au temps des « tzippes » et... la lune est curieuse !

Elle sait qu'à cette saison il se passe partout des choses... Oh ! des choses jolies, pleines de parfum, de douceur et dont on se souvient toujours quand les vingt ans ne sont plus...

La lune, curieuse, commence ses indiscretions ; elle noie les mayens ; elle se plaît à mettre un point lumineux sur les toits des chalets recouverts de neige. Elle pose un tout petit baiser sur les sapins dont la grande silhouette noire s'agite soudain comme des cloches d'amour. Et puis, furtive, poussant une pointe sous les haies, elle trouve le silence dans un chalet où les jeunes couples se régalent de poires et fument.

La lune toujours curieuse continue ses indiscretions ; elle noie de clarté la cabane à Michel au moment précis où Jacqua se gorge de ces bons graffions secs.

Ce que la lune en a ri !

Coquine de lune ! La voici qui trotte du côté de la Biova, qui met le jour sur le mayen à Joseph où l'on est en train de « foutre » à la porte deux ou trois vagabonds qui n'avaient pas du tout l'air rassuré. De la porte grande ouverte, un, deux, trois hommes s'élancent en se bousculant, suivis d'un balai et de quelques justes réprimandes.

Et souvent c'est ainsi. Madame la lune en découvre de charmantes, dans les mayens !

Mais, sa curiosité satisfaite, la lune, lassée à la fin de voir tant d'amoureux et d'ouïr tant de délicieux mensonges, elle, qui toujours rôde seule, tourne son regard ailleurs.

Justement chez Léa, on veille encore. Le chalet est animé comme en plein jour ; c'est qu'on y fait le vin chaud. Les grosses marmittes sont remplies jusqu'au bord. Que de vin chaud !

Mais l'heure passe et la lune en a mal aux yeux. Lasse, elle remonte dans l'infini des mondes étoilés où elle n'est plus que sourire sur toutes choses. Tandis que sous le ciel monte à l'unisson le chant de nos âmes, nous quittons le chalet.

Les bruits s'éteignent et les mayens s'endorment. Mais comment aller se livrer au repos sans passer à la fenêtre quelques minutes encore ?

Un parfum de vin chaud passe dans l'air. Là-bas, aux Ravirres, la petite échelle appuyée contre le seuil forme un trait et semble quelque chose d'écrit dans la nuit. Ce qu'elle écrit... c'est que là on croit voir ces mots : *Alea jacta est, aeternum vale !*

Un adieu à la lune et je gagne mon lit où je m'étends solitaire. Puis l'ombre descend dans les creux des Praz-Lorin.

Et l'on n'entend plus que le bruit des sonnettes dans l'étable.

Le 11 novembre avait fui dans le passé.

J. Forgeron.

LA NEUCHATELOISE
fondée en 1869, vous assure favorablement
Bris des glaces, Dégâts des eaux, Incendie, Vol
Nombreux agents en Valais. Th. LONG Agent général BEX, tél. 50.20

On est las et il faut travailler
Il est des jours où l'on se reposerait volontiers. Impossible : il y a trop à faire. Dans ces périodes de fatigue buvez donc, avant les repas, un verre à madère du fortifiant que vous préparerez vous-même en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. La Quintonine soutient le courage et relève les forces. C'est un reconstituant complet donnant appétit, forces et santé. La Quintonine est, en outre délicieuse... et économique ! 1 Fr. 95 seulement le flacon. Ttes Pharmacies.

Assurez-vous à
La Mobilière Suisse
société coopérative basée sur la mutualité, fondée en 1826, qui vous offre les meilleures conditions pour l'INCENDIE, le Bris des Glaces, le Vol et les Dégâts d'Eaux. Renseignements prompts et gratuits par René ROULET Av. du Midi Sion et ses agences locales.

LUY
un apéritif apprécié, un digestif agréable, pris au siphon, une boisson saine et rafraîchissante.

BANQUE TROILLET

MARTIGNY

BAGNES, ORSIÈRES
SALVAN-FINHAUT, SAXON, LEYTRON

Gérance de titres

Etude de rendement pour tous genres de placements et dépôts

Prêts sous toutes formes

Engrais organiques



PUISSANTS ET ACTIFS

Société des Produits Cupriques S. A.

USINES A RENENS (Vaud)

Fiancés !...

Avant d'acheter vos Meubles, exposez-nous vos goûts, vos désirs. Nous vous soumettrons, sans engagement, une étude.

Grâce au fait que nous sommes fabricants, nous pouvons créer des meubles spéciaux, soit pour une seule pièce, soit pour aménager toute une villa, à des prix très avantageux.

MEUBLES

REICHENBACH
& C^o S. A. - SION

Le Meuble qui plaît

Confédération Suisse

Emprunt fédéral de 3 1/2 % 1940 de Fr. 125,000,000

destiné à la consolidation de la dette flottante

Prix d'émission : 99,40 %
plus 0,60 % timbre fédéral sur les obligations

Les souscriptions (obligations ou créances inscrites) sont reçues

du 28 novembre au 4 décembre 1940

par toutes les banques, maisons de banque, caisses d'épargne et de prêts en Suisse.

Prospectus détaillés auprès de tous les domiciles de souscription.

Les groupes de banques contractantes :

Cartel de Banques Suisses. Union des Banques Cantoniales Suisses.

Etude de Me Louis Wildbolz, notaire
32, rue de l'Hôpital, Berne.

Avis de produire

Toutes les personnes pouvant avoir des réclamations à faire, à quel titre que ce soit, même pour cautionnement, à la succession de M. Eugène Adrien Donnet-Descartes, fils de Louis et d'Eugénie née Zum-Offen, époux de Marguerite née Siegenthaler, né en 1890, originaire de Monthey, en son vivant vétérinaire à Berne, Schänzlistrasse No 11, décédé à Berne, le 26 août 1940, sont invitées à les produire avec pièces à l'appui, entre les mains du notaire soussigné, jusqu'au 14 décembre 1940.

Les personnes débitrices à ladite succession sont également invitées à s'annoncer dans le même délai en l'Etude du notaire soussigné.

Berne, le 26 novembre 1940.

Par commission :
L. WILDROLZ, notaire.

Prêts

sous toutes formes

Toutes opérations de banques
aux meilleures conditions

Banque Suisse
d'Epargne et de Crédit
Sierre et Martigny

Exigez partout
„Le Confédéré“

COMMUNE DE

MARTIGNY-BOURG

Foire :

LUNDI 2 décembre
(FOIRE DU LARD)



Confiez toutes vos annonces

à
“Publicitas”

Henry Dufour

Architecte diplômé de l'Ecole Polytechnique Fédérale

a repris, à SION, le bureau de son père, M. l'architecte Joseph Dufour.
GRAND-PONT Tél. 2.21.51

Expédition Fromage !

	5 kg.	10 kg.	15 kg.
Fromage maigre pour manger	1.90	1.80	1.70
Fromage maigre, à râper	2.—	1.90	1.80
Fromage 1/4 gras, pour manger	2.20	2.10	2.—
Petits fromages de montagne, 1/4 gras	2.30	2.20	2.10
Fromage 1/2 gras, pour manger	2.60	2.50	2.40
Tilsit 1/2 gras	2.70	2.60	2.50
Tilsit gras	3.20	3.10	3.—
Emmenthal II.	2.60	2.55	2.50

Käswolf, Coire, 30, tél. 6.36

Soutenez et favorisez

les maisons qui insèrent
leurs annonces dans votre
journal, LE CONFEDERE.

FEUILLETON DU « CONFEDERE » 29

LEO DARTEY

Après la Nuit

ROMAN

— Cela va, Marilou ? fit-il soudain inquiet.
— Mais oui, mais oui, mon petit ! Beaucoup mieux. Tu as bien entendu que le Docteur m'a permis de sortir, dans une quinzaine de jours !
Une crispation passa sur ses traits adoucis, rendus moins altiers et volontaires par la souffrance.
— Une quinzaine ! fit-elle avec une amertume soudaine. Encore quinze jours à demeurer ainsi, immobile, allongée, enfermée...
Il se méprit sur les regrets qui chargeaient le regard avide qu'elle tendait vers les frondaisons vertes, au delà de la porte-fenêtre.
— Oh ! chérie, enfermée, reprocha-t-il doucement. Avec cette porte constamment ouverte tu es comme dans le jardin !
— Oui, fit-elle rancunière ; mais ta mère ayant défendu à tout le monde de fréquenter cette partie de la terrasse, je n'en suis pas moins isolée, comme une pestiférée.
— Mais c'est pour que tu sois plus tranquille, Marilou !
— Oui, redit-elle en hochant le front. C'est pour que chacun soit plus tranquille, je sais bien... Son regard devint lointain.
— Parfois, reprit-elle, j'entends au loin vos voix, des appels, comme un écho de la vie du château... c'est tout ! Je ne vois jamais personne.
C'était vrai ! L'adroite Elsa avait déjoué les espoirs de Marilou en l'isolant ici aussi sûrement qu'en haut. Quand elle entendait au loin une voix chantante et grave qui lançait :
— Jim, Eddy !
Elle se soulevait toute, dans le vain espoir, chaque fois déçu, de voir une silhouette large et souple, longue et vive, se découper en face de sa porte, dans la lumière.
Mais elle ne l'avait jamais aperçu, elle ne voyait jamais personne !
Bien vite, au loin, une autre voix répondait :

— Michel !

Et c'était toujours la voix cristalline de sa sœur ! Marilou comprenait, hélas ! que, tant qu'elle serait condamnée à l'immobilité dans cette chambre, il lui serait impossible d'approcher Michel, de le prévenir de l'horrible machination qui menaçait son invention et son cœur. Et, en attendant le médecin fixer sa réclusion à quinze jours encore, elle avait eu, ce matin, un moment de désespoir !

Quinze jours lorsque, par des bribes de conversation surprises, par des demi-confidences d'Eddy, cependant rendue réticente grâce aux recommandations de sa mère et de Mme Casteirac, par les bavardages étourdis de Jim, auquel cependant sa grand-mère avait bien recommandé aussi de ne jamais prononcer le nom de Michel ; Marilou avait l'impression nette que le dénouement du roman approchait ! Qu'il était imminent !

Eddy n'avait-elle pas laissé échapper la veille avec un air de joie :

— Les invitations sont parties. Je crois que le premier lot d'invités arrivera au début du mois prochain. La famille d'Antribes en sera, tu sais !

— Mais, avait jeté Marilou stupéfaite. L'autre jour tu disais que ta mère ne voulait pas qu'ils viennent avant que « l'autre » histoire soit liquidée ?

Et, comme sa sœur devenait rouge, baissait les yeux.

— L'autre histoire, c'est... Michel Savine, n'est-ce pas ? Je croyais qu'il était nécessaire qu'il demandât ta main, afin qu'on puisse la lui refuser ?

Et, devant le mutisme obstiné d'Eddy, elle insinua haletante :

— Tu as donc des raisons de croire que... le moment en est venu ?

— Je pense, fit Eddy indifférente, que bientôt je serai débarrassée de ce rôle ingrat ! Hier, comme je lui annonçais ta guérison, Michel m'a dit qu'un bonheur n'arrivait jamais seul et qu'il espérait pouvoir, dans quelques jours, parler à mon Père !

Marilou avait presque crié :

— Tu as dit cela à ta Mère ?

— Mais... mais bien entendu, fit Eddy surprise. Maman me talonne toujours pour que j'avance cette affaire-là et j'ai autant de hâte qu'elle, tu sais, à la voir terminée !

— Ah ! fit la malade impuissante en pressant son front de sa main. Ah ! Et ne rien pouvoir faire...
— Mais, en vérité, dit sa sœur qui croyait à une poussée de fièvre, que voudrais-tu faire ? Je ne comprends pas ?

— Une lassitude infinie passa sur les traits ardents.

— Ah ! Rien, rien, tu as raison, murmura Marilou : Je ne peux rien !

Que pouvait-elle, en effet, clouée sur ce lit pendant que l'intrigue se tramait au dehors, loin d'elle. A qui se confier ? A Jim, à Eddy... mais le pouvait-elle sans accuser leur mère ? Etait-il possible qu'elle leur demandât de l'aider à sauver Michel en cachette de la belle Elsa ? Avait-elle le droit de ruiner en eux l'adoration qu'ils lui manifestaient en leur disant qu'elle était une abominable aventurière complice d'un louche personnage à l'activité mystérieuse ?

Non, cela, Marilou ne s'en reconnaissait pas le droit vis-à-vis de son frère et de sa sœur !

Quant à Bonne Maman, elle ne pouvait songer à se confier à elle. Tout d'abord, le serment exigé par son père lui interdisait de révéler à qui que ce soit le jeu de la famille pour capter la confiance de Michel Savine ; et puis... pendant ses longues heures d'immobilité, Marilou avait trop réfléchi à l'entretien surpris entre Hermann et sa belle-mère juste avant son accident pour ne pas pressentir dans leur complicité quelque chose de si odieux, de si abominable, qu'elle ne se reconnaissait le droit de le révéler à personne au monde ! Ah ! Hermann seul, comme elle l'édit dénoncé, traqué, livré avec une joie féroce ; mais Elsa et Casteirac ! Pouvait-elle oublier que cette femme était l'épouse de son père qui l'adorait, qu'elle portait leur nom, qu'elle était la mère d'Eddy et de Jim ?

La dénoncer, c'était les déshonorer tous et les désespérer !

Marilou ne le pouvait pas ! Il lui fallait trouver un moyen de paralyser l'action secrète des misérables et de mettre en garde Michel, sans livrer la personnalité de sa belle-mère. Il le fallait immédiatement, afin de les empêcher d'atteindre leur but. Ensuite, lorsqu'elle aurait repris sa santé et son activité, elle trouverait la meilleure façon de les rendre impuissants à nuire sans toucher à l'honneur de son Père, s'il lui fallait se résigner à ruiner son bonheur !

Mais, tout de suite, tout de suite, avertir Michel qu'il ait à se garder, à défendre son secret, pendant qu'il était temps encore... et puisqu'elle ne pouvait aller à lui, le faire venir à elle sans que nul ne pût le soupçonner, sans que nul ne le sache...
— Ce service ? demanda gaiement Jim en se redressant d'un bond. Est-ce une course au bourg ?
Une vague rougeur courut sur le front de Marilou. Elle dit avec effort et embarras, car elle ne savait pas mentir.

— Non, bien moins loin ! C'est... c'est une lettre à remettre à ton ami Michel Savine.

— A Michel ? fit-il stupéfait. Mais, sapristi, je croyais bien cependant que s'il était mon ami, il n'était guère le tien. Vous ne pouviez vous souffrir tous les deux, comme chien et chat ! Et vous vous écrivez !

— Non, nous ne nous écrivons pas, rectifia-t-elle toujours gênée. Mais je lui écris, moi, et il en sera probablement très surpris ! Seulement, s'il te pose des questions, je te supplie de ne rien lui dire...
— Mais, ma Grande, fit-il ahuri, comment veux-tu ? Je ne sais rien, rien du tout de ce que peut contenir cette lettre, alors ?

— Oh ! Ce n'est pas bien grave, tu sais, mais il s'agit d'Eddy. Oui, une surprise... enfin je ne peux pas te dire, mon Jimmy. Sois gentil, glisse-lui cette lettre sans que personne au monde puisse s'en apercevoir et silence, surtout, silence ! vis-à-vis de tous ! Même et surtout de ta Mère.

L'arrivée de Bonne Maman apportant une tasse de lait à la blessée coupa leur entretien.

— Bon, compris ! fit-il avec un clin d'œil complice. Ta commission sera faite, ma vieille, sois tranquille !

— Quelle commission ? demanda bien innocemment Mme Casteirac qui resta sans réponse.

A partir de ce moment, Marilou sembla insensible, sourde, aveugle à tout ce qui l'entourait.

Son esprit tendu ne pouvait se détacher de cette lettre qu'elle avait confiée à Jim, il lui semblait voir Michel en prendre connaissance sur ce pli entre les sourcils qui exprimaient la surprise.

Cette lettre, qu'après avoir recommandée vingt fois, elle s'était résignée à rédiger ainsi :

« Voudrez-vous, oubliant tout ce qui n'est pas notre soirée de Golfe Juan, me rendre un très grand service ? J'ai absolument besoin de vous voir seul dès ce soir. Venez vers minuit dans le boudoir bleu, dont la porte sur la terrasse sera ouverte et faites attention à ne pas être suivi. Je ne vous crois pas capable de refuser cela à la malade que je suis encore et je vous remercie de tout mon cœur. Marilou. »

Elle s'était décidée pour cette formule après les avoir toutes pesées, examinées, tablant sur la générosité naturelle du jeune homme. Elle savait bien que, pour oublier leur inimitié, ses méchancetés à elle, ses provocations, il fallait qu'elle fit appel à sa pitié, à sa reconnaissance du petit service rendu jadis... il fallait surtout que, réveillant les souvenirs très doux de ce temps, elle effaçât un peu celui de son hostilité qu'elle regrettait si désespérément maintenant.

Car pourrait-il jamais l'oublier, ainsi que les affronts dont, sans mesure, elle avait cru devoir l'abreuver dans l'espoir de le faire partir ?

Inquiète, angoissée, elle se répétait :

— Viendra-t-il ? Voudra-t-il venir malgré ma dureté ? Et s'il vient, me croira-t-il si je lui dénonce un danger dont je ne puis révéler les auteurs ? Comment lui demander d'avoir confiance en moi maintenant ?

(à suivre)

Le Nouveau Bâtiment de la

Banque Populaire Valaisanne S. A.

Avenue de la Gare **Sion**

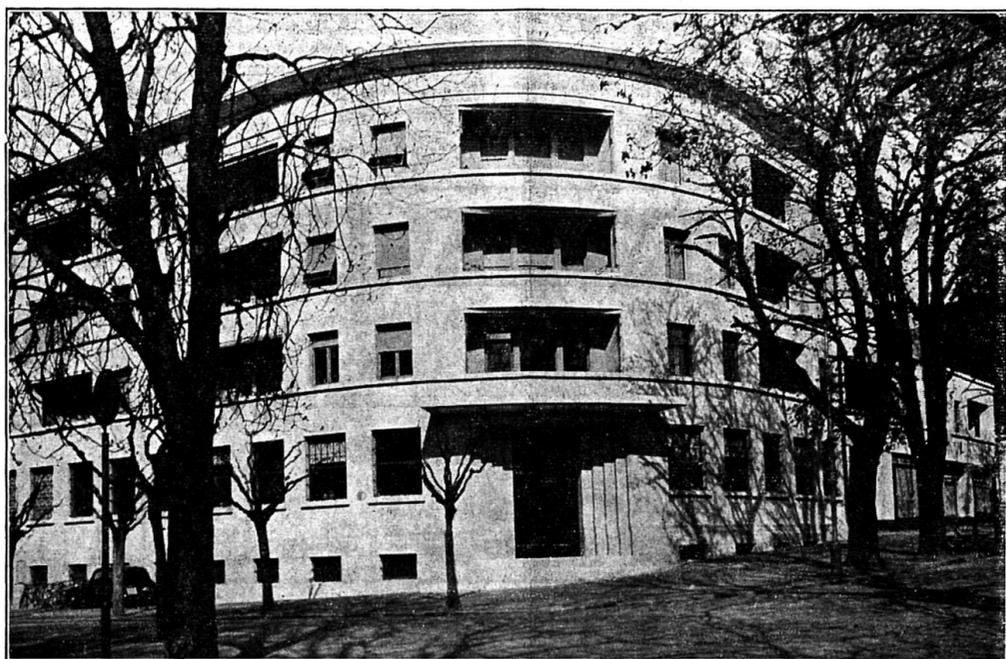
Le 15 avril 1940, la Banque Populaire valaisanne prit possession de son nouvel immeuble de l'Avenue de la Gare, à Sion.

Décidé en février 1938 par l'assemblée des actionnaires, le nouveau bâtiment fit l'objet d'un concours d'idées dont le premier prix échu à MM. Gorjat et Böehler, architectes à Lausanne.

Le projet d'exécution, mis au point par M. l'architecte Pasquier, à Martigny, fut mis en chantier en automne 1938. Quoique retardé par les événements internationaux et la mobilisation de l'Armée suisse, l'achèvement des travaux put avoir lieu au printemps 1940 pour l'immeuble principal et au début de l'été pour le bâtiment annexe en bordure de l'Avenue de la Gare.

Ce groupe d'immeubles aux lignes sobres et élégantes à la fois constitue un embellissement pour la ville de Sion, et contribue pour une bonne part à l'animation du carrefour de la nouvelle poste.

Ses aménagements très bien compris et la qualité irréprochable des travaux font honneur



(Photo Fs Exquis, Sion)

tant aux architectes qui en ont conçu et dirigé la réalisation qu'aux maîtres d'état appelés à les exécuter.

L'ensemble de l'œuvre donne entière satisfaction aux actionnaires et aux organes dirigeants de la Banque, qui voient enfin la réalisation d'un vœu exprimé depuis de longues années et correspondant à une urgente nécessité.

Constituée le 30 janvier 1905, au capital de Fr. 200.000.—, la Banque Populaire valaisanne S. A. fut tout d'abord administrée par un Conseil de trois membres, MM. Amédée Dénériaz, Emile Spahr et Jean Gay; la direction de l'établissement fut confiée à MM. Henri Spahr et Albert de Torrenté.

Ayant su inspirer confiance au public et répondant sans doute à un réel besoin, la Banque prit rapidement un essor réjouissant, qui se traduit de façon tangible au cours des ans par la progression du montant du bilan de Fr. 813.000.— en 1906 à plus de Fr. 12.000.000.— à fin 1939.

(voir suite au verso)

MENUISERIE-ÉBÉNISTERIE MODÈLE

Albert Held & C^{ie} S. A.

Montreux

Spécialités : Menuiserie de bâtiment, Aménagements de magasins, Meubles de style

Fers et tôles en tous genres — Poutrelles, fers U
Acier doux, rond, pour béton

Tôles galvanisées, ondulées et planes.
Outils pour entrepreneurs.

Pfefferlé & C^{ie}

SION, tél. 2.10.21

Articles de canalisation — Tuyaux Mannesmann et en fonte.
Tuyaux fer étirés, noirs et galvanisés — Robinetterie — Raccords

+GF+

Les belles constructions

se font en MARBRE DE COLLOMBEY

(Banque Cantonale du Valais, Sion — Crédit Foncier Vaudois, Lausanne - Collège de Martigny - Eglise St Charles, Lucerne)

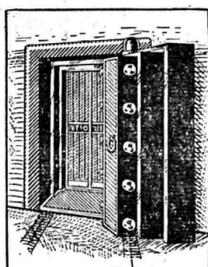
Carrières de Collombey

BIANCHI & Cie

Follonier Frères, Sion

Téléphone 2.15.15

Entreprise générale de transports et terrassement



Nos livraisons

Parois de guichet
Portes en acier
Grille de jour
Coffre de guichet
Armoires en acier
Etagères
Portes protectrices contre les gaz
Boîtes aux lettres

Fabrique de coffres-forts
Union S. Zurich

REPRÉSENTANT général pour la Suisse Romande :
D. GOBAT, Case postale 1248, Lausanne

Emile Métral

ENTREPRISE DE CHARPENTE

Grône tél. 4.22.52

Tuyaux fer, fonte, Mannesmann, Raccords G F, Articles de canalisations, Fournitures générales pour entrepreneurs.

Tôles plombées, Tôles galvanisées, planes et ondulées.
Fers à T. N. P. et Dip. Fers ronds pour béton armé.

Fers - Métaux - Quincaillerie

Robert Lorétan

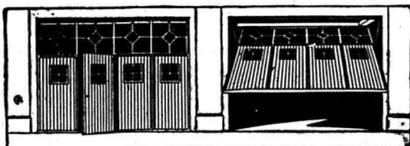
SION REPRÉSENTANT Tél. 2.20.34

ATELIER DE SERRURERIE DES MAYENNETS

Andréoli Frères, Sion

Tél. 2.12.76

Constructions métalliques - Soudure autogène électrique - Portes basculantes perfectionnées - Cages d'ascenseurs.



Les

Appareils sanitaires

ont été fournis par la

Maison Delaloye & Joliat, Sion

Dépositaire pour le Valais de la Maison Tavelli & Bruno S. A., Nyon,

et posés par la

Maison Jean Francioli, Sion



ENTREPRISE de SCULPTURE
STAFF, TRAVAUX en SIMIL-PIERRE et CIMENT.

CLARENS, tél. 6.36.13

Entreprise générale du bâtiment

TERRASSEMENT, MAÇONNERIE, BÉTON ARMÉ
GYPSERIE, PEINTURE. TÉLÉPHONE 2.17.75

Jean Fasanino, Sion

Meubles REICHENBACH & C^{IE} S. A., SION

Le Meuble pour tous les goûts
Le Meuble pour toutes les bourses
Le Meuble qui plaît

Le nouveau bâtiment de la BANQUE POPULAIRE VALAISANNE S. A. SION

(Suite)

La fusion avec le « Crédit valaisan » à Sion, établissement bancaire très bien administré et très bien coté, a porté le total du bilan à fin juin 1940 à Fr. 14.000.000.—.

C'est pour une bonne part à l'intelligence, au dévouement et à l'énergie des premiers adminis-

trateurs qu'est dû le magnifique développement pris par la Banque Populaire valaisanne.

Enlevés prématurément à leurs proches et amis, MM. Emile Spahr et Amédée Dénériaz ne vécurent pas encore la période où l'agrandissement des locaux de la Banque devint d'une brûlante actualité. M. Jean Gay par contre, et ses nouveaux collaborateurs MM. Gustave Membrez et Georges Lorétan, se donnèrent de toutes leurs forces à la tâche de doter la Banque Populaire valaisanne d'un immeuble et de locaux correspondant à l'importance de ses affaires.

Après une longue période de maturation, cette tâche fut enfin accomplie par le nouveau Conseil d'administration et par la Direction actuellement en charge, et menée à bien, nous osons le dire, à la satisfaction générale.

Installations lumière, Force, Chauffage
Installation téléphone :
Concession A de l'Administration des Téléphones
Etude - Projets

R. NICOLAS

ÉLECTRICITÉ — SION

L'aspect extérieur de l'immeuble

Comme on en pourra juger par le cliché que nous reproduisons au recto, le nouvel immeuble de la Banque Populaire S. A. est d'un fort bel aspect extérieur.

Sis à l'angle des avenues de la Gare et de Pratofiori, il complète très harmonieusement, par son style sobre et moderne, le décor de cette partie de notre capitale. Et l'effet qui s'en dégage est d'autant plus marquant qu'il fait plutôt un contraste avec celui produit par le nouveau bâtiment des PTT de Sion situé en face.

Vaste au point de pouvoir être considéré comme une des plus importantes constructions de la capitale, l'im-

meuble de la Banque Populaire comprend trois grands étages indépendamment du rez-de-chaussée, lequel abrite les divers services et bureaux de la Banque proprement dite. Quant au premier étage, il est utilisé par les bureaux de la Chambre valaisanne de commerce et de l'Union commerciale valaisanne, et les deux autres sont constitués par des appartements locatifs. En outre, une annexe au bâtiment principal forme un prolongement sur l'avenue de la Gare où se trouvent des magasins dont les devantures ultramodernes prouvent que leurs tenanciers sont vraiment des commerçants à la hauteur de notre époque.

Une visite aux bureaux et différents services de la Banque

Si donc comme présentation extérieure cette construction apporte un cachet nouveau et grandiose à notre capitale, on doit aussi souligner sans risque d'exa-

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE
VITRERIE

Aimonino Frères

Sion, tél. 2.12.61

GLACES — VERRES ET VERRES SPÉCIAUX

Luginbühl-Baud

Sion

Sables et Graviers
de toutes dimensions, ronds et concassés
du Rhône et de carrières.
Spécialités : Gravier pour jardin

Entreprise de Transports

LES MAGASINS

DANS LE NOUVEAU BATIMENT
DE LA
BANQUE POPULAIRE VALAISANNE, A SION

"Mode Masculine"

CHAPELLERIE
CHEMISERIE
SOUS-VÊTEMENTS
BAS SPORT
GRAVATES
FOULARDS

M^{me} Rossetti — Tél. 2.21.50

Coiffure - Parfumerie

Produits Elizabeth Arden
Salon de Massage Phebel

J. Ebener-Nicolas — Tél. 2.16.23

Ménagères !

PLUS QUE JAMAIS, FAITES VOS ACHATS DANS LES MAGASINS
QUI DISTRIBUENT LES TIMBRES DU

Service d'Escompte

N'oubliez pas que les petits sous font les francs.
UCOVA.

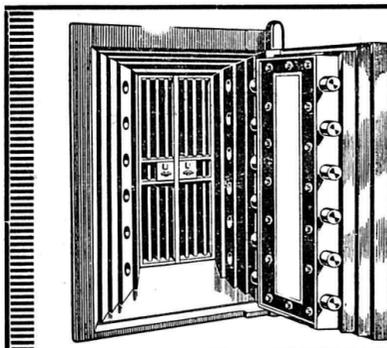
CALORIE S. A.

SION PLACE DU MIDI — TÉL. 2.11.71



CHAUFFAGES CENTRAUX

VENTILATION - CHAUFFAGE A HUILE
CUISES D'HOTELS - FOURNEAUX
CHAUDIÈRES pour chauffage au bois
INSTALLATIONS SANITAIRES



Portes fortes
Installations de Safes
Coffres à titres
Coffres-forts

Bauer
S. A. Coffres-forts

ZURICH 6 Nordstrasse
No 25
Fondée en 1862

VITRERIE ET GLACES D'AUTO

Joseph Andenmatten

SION APPAREILLEUR diplômé

ROUTE DU SCEX
Téléphone Bureau et Appartement 2.10.55

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE

Vitrierie A. Varone

SION

gération, qu'au point de vue intérieur l'édifice peut être considéré comme une œuvre admirable et fort bien conçue sous tous rapports.

Tout y est en effet de bon goût, sobre, simple. Pas de recherches criardes. En visant au pratique, à la simplification du travail, on a cherché surtout à obtenir un service rapide donnant toute satisfaction à la clientèle. On y respire l'ordre, le travail et cet esprit de méthode qui ne laisse rien au hasard.

C'est d'ailleurs une telle impression qui s'est dégagée d'emblée à l'auteur de ces lignes lorsqu'il est entré l'autre mardi dans le hall central de la Banque, sorte de grand vestibule d'où l'on accède directement aux divers guichets et bureaux. Attendant à ce vestibule a été même aménagée une cabine téléphonique spéciale et publique.

Introduit auprès du sous-directeur de l'Etablissement, M. Challamel, nous avons été reçu par ce par-

fait gentleman avec une amabilité à laquelle nous devons de rendre ici hommage. M. Challamel voulut bien nous accompagner ensuite dans notre visite des différents locaux et nous fournir tous renseignements désirables sur leur agencement. Nous l'en remercions sincèrement.

Nous avons donc fait en sa compagnie notre petit tour de maison, visitant et admirant tour à tour le bureau de la Direction, où nous avons eu le plaisir et l'honneur d'être présenté au directeur général, M. Henri Spahr, ancien conseiller national, qui nous reçut avec sa gentillesse caractérisée ; puis le bureau réservé aux séances du Conseil d'administration, celui du service des titres dirigé par M. Etienne Balley, fondé de pouvoirs, des services de la comptabilité où notre attention fut retenue plus particulièrement par deux machines comptables mues à l'électricité !

Nous descendons encore au sous-sol composé de diverses pièces : économat, local pour les archives,

grande salle pour les réunions, soutes à charbons, la chambre forte.

La chambre forte

Cette dernière pièce mérite une mention spéciale, ne serait-ce que pour sa porte en acier massif d'un poids de 2500 kg. et de 28 cm. d'épaisseur. Dans cette chambre se trouvent les compartiments, soit les casiers où les déposants de la Banque peuvent mettre en sécurité leurs valeurs privées, titres ou autres objets précieux.

Signalons qu'aucun compartiment de ces casiers ne peut être ouvert sans l'une des deux clefs remises aux locataires. A l'intention de ces derniers, on a même aménagé des petites pièces (sortes de confessionnaux) où l'on peut prendre des notes ou contrôler ses objets en toute tranquillité, à l'abri de regards importuns.

En un mot, la Banque Populaire de Sion nous paraît répondre en tous points aux conditions exigées d'un Etablissement financier ultra moderne et de confiance.

Cette œuvre fait honneur à sa Direction, à son architecte, M. Jos. Pasquier, de Martigny, qui en a conçu les plans et dirigé les travaux.

Elle fait aussi honneur aux artisans (maisons et entreprises qui ont participé à sa construction et dont les noms encadrent ces lignes), que nous félicitons ici en bloc et que nous recommandons aux lecteurs et abonnés du *Confédéré*.

Et qu'il nous soit permis, en terminant ces quelques lignes, de formuler tous nos vœux pour la prospérité de cette Banque sagement administrée et dirigée, ce qui nous permet aussi d'augurer qu'elle continuera comme par le passé à rendre d'inappréciables services à notre population valaisanne.

R.

LES TRAVAUX DE

GYPSERIE et PEINTURE

ont été exécutés par les Maisons :

Bagaini Frères

Sion, tél. 2.15.29



Albert Clapasson

Tél. 2.12.02, Sion

TRAVAIL SOIGNÉ

L'ISOLATION

dans la BANQUE POPULAIRE VALAISANNE contre le

Bruit - Chaud - Froid

a été réalisée avec les produits

GLAS-ISOL - ISOVER - VERISOLANT

Fibres de Verre S. A.

LAUSANNE, Grand-Chêne 5
ZURICH, Nüscherstr. 30
Usine à Lucens